



COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Fonds de développement et de reconnaissance
des compétences de la main-d'œuvre

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012

On peut consulter le présent document dans le site de la Commission des partenaires du marché du travail, à l'adresse www.partenaires.gouv.qc.ca.

RÉDACTION

Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre,
Commission des partenaires du marché du travail

PRODUCTION

Direction des communications,
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

ISBN : 978-2-550-56871-1 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-56872-8 (PDF)



COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Fonds de développement et de reconnaissance
des compétences de la main-d'œuvre

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011-2012



MONSIEUR JACQUES CHAGNON

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Conformément aux articles 41 et 42 de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport d'activité concernant son application, ainsi que les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2012.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Maltais'.

Agnès Maltais
Québec, novembre 2012



MADAME LA MINISTRE,

J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport d'activité 2011-2012 du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Reflet de notre engagement à faire de la formation de la main-d'œuvre un élément primordial de la culture des entreprises, ce rapport rend compte de notre participation au développement du capital humain et de l'emploi au Québec.

Dans un contexte qui fait craindre le manque éventuel de main-d'œuvre, la prospérité du Québec repose en bonne partie sur le développement de la main-d'œuvre en emploi. La Commission des partenaires du marché du travail, en concertation avec Emploi-Québec, a donc lancé un projet d'action et de mobilisation des partenaires socio-économiques et gouvernementaux : Investissement-compétences. La Commission ouvre ainsi la voie à la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement favorisant le développement des compétences de la main-d'œuvre, afin que la formation s'impose comme un élément fondamental de la culture des milieux de travail.

Le coup d'envoi en février dernier de l'initiative Investissement-Compétences propose dans ce sens une série de mesures et d'actions complémentaires de l'offre de service d'Emploi-Québec. L'utilisation stratégique du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences s'appuie en effet sur l'engagement des milieux de travail, le soutien et l'accompagnement des entreprises pour la formation et le développement des compétences de leur main-d'œuvre.

À cet égard, la capacité d'adaptation des entreprises aux changements du marché du travail est l'un des facteurs déterminants de leur croissance et de leur productivité. Voilà pourquoi la Commission assume résolument son rôle d'acteur clé dans le développement, au Québec, d'une culture qui intègre la formation continue comme valeur fondamentale.

Je vous invite à lire ce rapport présentant le bilan des activités de l'année, et je profite de l'occasion pour remercier le personnel qui a contribué à sa réalisation.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président de la Commission des partenaires du marché du travail,

A handwritten signature in black ink that reads "Jean-Luc Trahan". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping flourish at the end.

Jean-Luc Trahan
Québec, novembre 2012

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	8
COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL.....	9
Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre.....	9
Organigramme.....	10
Loi sur les compétences et règlements afférents.....	11
1. Formation admissible.....	11
1.1. Investissements en formation en 2010.....	11
1.2. Activités de formation déclarées pour 2010.....	12
1.2.1. Moyens utilisés par les entreprises assujetties.....	13
1.2.2. Catégories de personnel formé.....	15
2. Certificat de qualité des initiatives de formation.....	17
2.1. Renouvellements et vérifications.....	17
2.2. Activités de promotion en 2011-2012.....	17
3. Mutuelles de formation.....	18
4. Certificats d'activités de formation admissibles.....	18
5. Agrément des organismes formateurs, des formatrices, des formateurs et des services de formation des entreprises.....	19
5.1. Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation.....	19
5.2. Déontologie des formatrices, des formateurs et des organismes formateurs.....	20
6. Politique de financement des services publics.....	20
INVESTISSEMENT-COMPÉTENCES: Affectation des ressources du Fonds en 2011-2012 et sommes accordées au 31 mars 2012.....	21
Engagement et reconnaissance des entreprises et programmes de subvention du Fonds: des moyens de mise en œuvre de l'initiative INVESTISSEMENT-COMPÉTENCES.....	23
1. Engagement et reconnaissance des entreprises.....	23
2. Programmes du Fonds.....	23
2.1 Programmes reconduits.....	24
– Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre.....	24
– Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre.....	24
– Nouvelles mesures: Investissement-compétences.....	25
– Programme de subvention à la recherche appliquée.....	26
– Initiatives de la Commission.....	26
– Soutien aux entreprises de la Métropole pour l'emploi et la relance (SEMER).....	26
2.2 Nouveaux programmes de subvention.....	27
– Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles de formation.....	27
– Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE)16.....	27
– Mesure spéciale pour l'adéquation formation-emploi.....	27

Bilan des programmes de subvention et des initiatives de la Commission	28
Résultats du programme SEMER.....	38
Résultats du programme AERE.....	38
ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET DU FONDS	39
Produits et charges	39
Effectifs autorisés	40
Frais d'exploitation et d'administration de la loi sur les compétences	40
ÉTATS FINANCIERS DES EXERCICES CLOS LE 31 MARS 2012 ET 31 MARS 2011	41
ANNEXES	55
▪ Description des organisations du réseau des partenaires de la Commission	55
▪ Loi sur les compétences et règlements qui concernent plus directement les entreprises	56
▪ Tableau des services tarifés.....	57
▪ Liste des bénéficiaires de subvention et sommes accordées par le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre en 2011-2012, par programme:.....	58
– Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre.....	58
– Soutien régionalisé aux entreprises.....	60
– Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles de formation.....	64
– Soutien à la recherche appliquée	65
– Initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail	65
– Soutien aux entreprises de la Métropole pour l'emploi et la relance (SEMER).....	66
– Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE).....	66
▪ Liste des mutuelles de formation (au 31 mars 2012)	67
▪ Liste des titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation (au 31 mars 2012).....	68
▪ Liste des 30 secteurs d'activité économique représentés par un comité sectoriel de main-d'œuvre reconnu par la Commission des partenaires du marché du travail	70



INTRODUCTION

La Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, mieux connue sous le nom de « loi sur les compétences », oblige les entreprises québécoises ayant une masse salariale annuelle de plus d'un million de dollars à investir 1 % de celle-ci dans la formation de leur personnel. Elle a ainsi pour objectif d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre par :

- l'accroissement de l'investissement en formation ;
- l'action concertée des partenaires du marché du travail ;
- le développement des modes de formation ;
- la reconnaissance des compétences des travailleuses et travailleurs en emploi.

Par ces moyens, la loi sur les compétences vise à favoriser l'emploi, de même que l'adaptation, l'insertion en emploi et la mobilité de la main-d'œuvre. C'est en vertu de la loi sur les compétences qu'a été institué le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (ci-après « le Fonds »).

Le Fonds est constitué notamment des sommes versées par les employeurs assujettis à la loi sur les compétences qui n'investissent pas annuellement dans la formation de leur personnel un montant équivalant à 1 % de leur masse salariale. Il est affecté à la promotion et au soutien financier ou technique des mesures de développement des compétences de la main-d'œuvre et des initiatives prises en cette matière. La loi sur les compétences prévoit que « le ministre [de l'Emploi et de la Solidarité sociale] produit, au plus tard le 30 septembre de chaque année, les états financiers du Fonds ainsi qu'un rapport de ses activités concernant l'application de la loi, pour l'exercice financier précédent¹ ».

Le présent rapport d'activité concerne l'exercice financier 2011-2012, couvrant la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012.

1. L.R.Q., chapitre D-8.3, article 41.

COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La Commission des partenaires du marché du travail (ci-après « la Commission ») exerce les responsabilités que lui confère la loi sur les compétences, soit :

- élaborer la réglementation afférente à la loi sur les compétences (à l'exception du Règlement sur la détermination de la masse salariale, qui demeure la responsabilité exclusive du gouvernement);
- affecter annuellement les ressources du Fonds;
- établir les différents programmes de subvention et en préciser les critères d'admissibilité, les barèmes, les limites ainsi que les modalités d'attribution;
- reconnaître les comités sectoriels de main-d'œuvre.

De plus, par une entente intervenue en février 2008, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale a délégué certaines fonctions à la Commission, soit :

- l'intervention sectorielle;
- l'application du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre;
- l'administration de la loi sur les compétences et des règlements afférents;
- la gestion du Fonds.

En conséquence, les ressources allouées à la Commission pour exercer ces fonctions ont été regroupées à la Direction générale du développement de la main-d'œuvre, qui relève de l'autorité de la Commission.

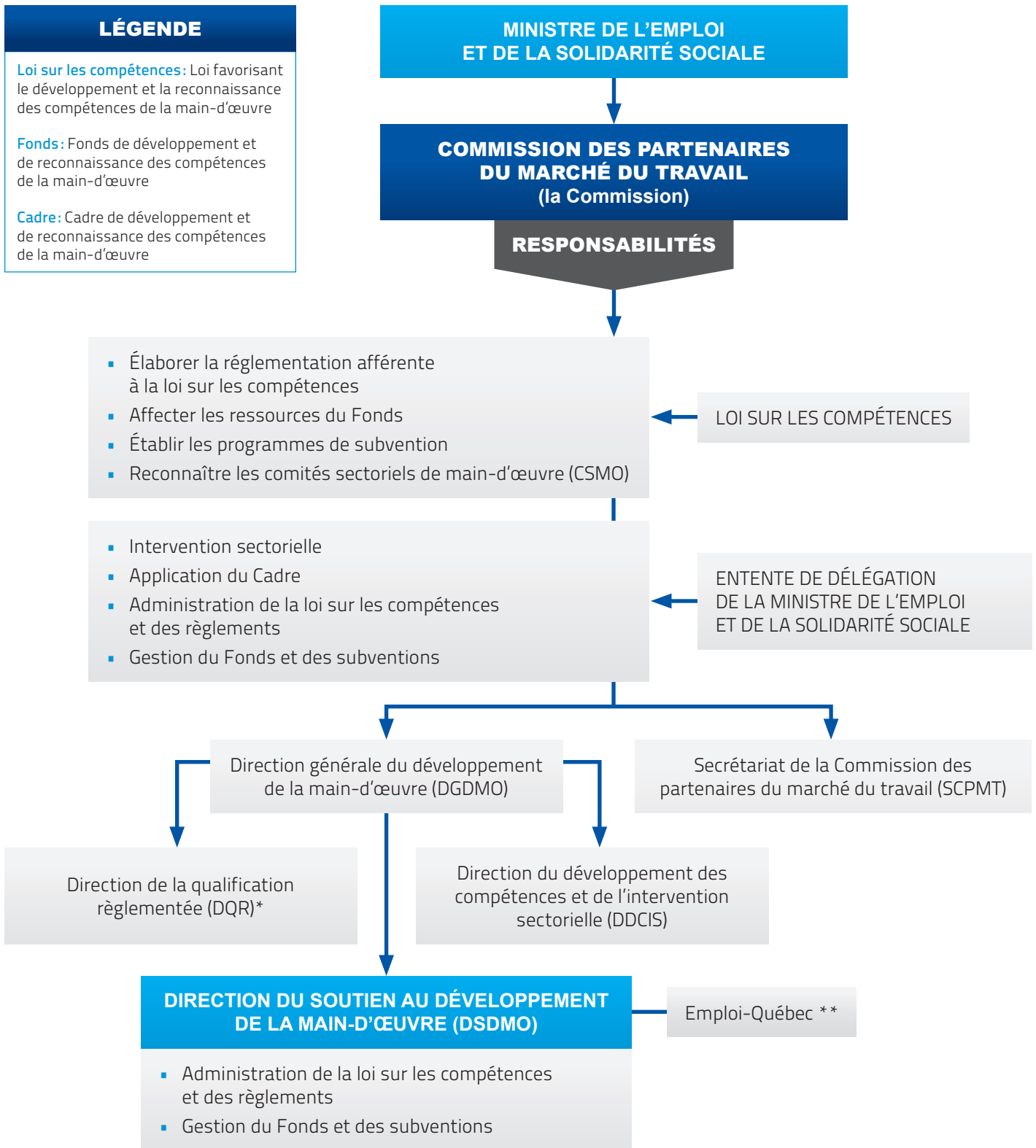
DIRECTION DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Sous l'autorité de la Direction générale du développement de la main-d'œuvre, la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre (DSDMO) est l'unité administrative chargée d'appliquer la loi sur les compétences et de gérer le Fonds. Ses principales fonctions sont les suivantes :

- soutenir la Commission dans la prise en charge des responsabilités qui lui sont dévolues relativement à l'administration de la loi sur les compétences et à la gestion du Fonds;
- gérer les ressources nécessaires à l'aide-conseil, au soutien à la prise de décision, aux procédures administratives et à la reddition de comptes;
- fournir les guides et autres outils facilitant l'application cohérente de la loi sur les compétences et de ses règlements ainsi que la gestion des programmes de subvention;
- traiter les demandes de subvention présentées au Fonds et en assurer le suivi;
- soutenir le personnel des directions régionales d'Emploi-Québec chargé de la mise en œuvre de certains programmes de subvention;
- assurer le soutien et la formation du personnel de la direction générale et du personnel d'Emploi-Québec affecté à l'application de la loi sur les compétences.

Le schéma de la page suivante présente la Commission et les différentes instances qui la composent ainsi que les responsabilités incombant à chacune. On trouvera à la page 55 une description de chacune des organisations du réseau des partenaires de la Commission.

ORGANIGRAMME



* La Direction de la qualification réglementée relève du président de la Commission à titre d'administrateur public.

** Emploi-Québec a la responsabilité de gérer l'ensemble des mesures et services d'emploi ainsi que les programmes de solidarité sociale. Emploi-Québec contribue aussi à la mise en œuvre des responsabilités déléguées à la Commission par la ministre relativement à la loi sur les compétences et au Fonds.



LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS

Pour permettre d'atteindre les objectifs de la loi sur les compétences, diverses dispositions réglementaires sont instaurées.

1. Formation admissible

Le Règlement sur les dépenses de formation admissibles énumère les dépenses reliées aux activités de formation que les entreprises assujetties peuvent déclarer pour se conformer à la loi sur les compétences. Il précise également les règles de calcul à utiliser et les pièces justificatives à conserver aux fins de vérification par Revenu Québec.

1.1. Investissements en formation en 2010²

Comme l'indique le tableau 1, le nombre d'employeurs assujettis a augmenté de 16,1 % entre 2009 et 2010, ce qui a entraîné une hausse de 12,7 % de la masse salariale assujettie. Malgré une augmentation de 12,6 % de l'investissement en formation entre ces deux années, la proportion d'employeurs qui déclarent investir l'équivalent d'au moins 1 % est demeurée la même. Depuis 2008, cette proportion se situe en moyenne à 88,0 %.

En 2009 et en 2010, le taux d'investissement déclaré en formation est aussi resté stable, soit 1,2 %.

Quant au nombre d'employeurs ayant cotisé au Fonds, il a augmenté pour une troisième année consécutive, atteignant 1 815 en 2010. Il était de 1 563 en 2009, soit une augmentation de 16,1 %. Le montant total des cotisations au Fonds est aussi en hausse, étant passé de 19,0 millions de dollars en 2009 à 24,8 millions de dollars (M\$) l'année suivante. Il s'agit d'une augmentation de 30,5 %.

2. Les résultats financiers de l'année civile 2010 sont les plus récents à notre disposition.

TABLEAU 1/

Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la loi sur les compétences (années civiles 2008, 2009 et 2010)³

ANNÉE	2008	2009	2010	VARIATION 2009/2010
1) Nombre d'employeurs assujettis	11 972	12 824	14 895	16,1 %
2) Masse salariale (G \$)	65,8	81,3	91,7	12,7 %
3) Investissement déclaré en formation (M \$)	824	945	1 064	12,6 %
4) Taux d'investissement déclaré en formation (3/2)	1,3 %	1,2 %	1,2 %	Aucune variation
5) Pourcentage d'employeurs assujettis qui déclarent investir au moins 1 % [(1 - 4)/1] X 100	88,5 %	87,8 %	87,8 %	Aucune variation
6) Nombre d'employeurs cotisants	1 379	1 563	1 815	16,1 %
7) Montant des cotisations au Fonds (M \$)	17,6	19,0	24,8	30,6 %

1.2. Activités de formation déclarées pour 2010

Chaque année, les entreprises assujetties à la loi sur les compétences sont tenues de remplir le formulaire *Déclaration des activités de formation*, en vertu du Règlement sur les dépenses de formation admissibles. Les entreprises titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation sont exemptées de cette obligation. Grâce aux renseignements généraux qui lui sont ainsi transmis, la Commission est informée des moyens que les employeurs utilisent pour atteindre l'objectif de formation fixé par la loi sur les compétences. Ces renseignements fournissent également des indications sur le nombre d'employées et employés qui ont bénéficié de la formation et sur les catégories d'emploi concernées. La Commission produit tous les ans un rapport statistique⁴. Notons que ces statistiques sont compilées à partir des renseignements reçus des employeurs qui transmettent le formulaire à la Commission. Elles ne représentent pas le portrait réel des activités de formation des employeurs assujettis, mais donnent un aperçu de ce que réalisent les entreprises en matière de formation de la main-d'œuvre.

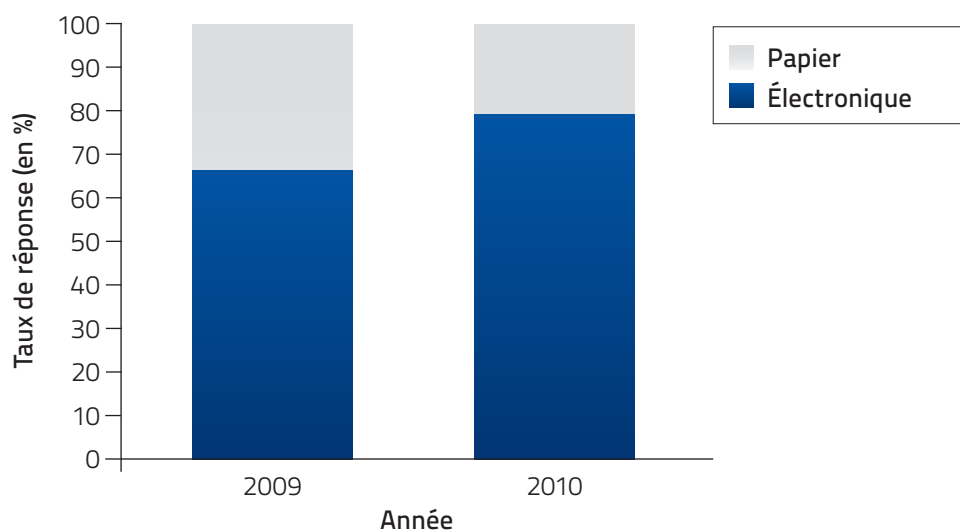
En 2010, 68,7 % des employeurs assujettis ont rempli leur formulaire, ce qui est comparable au taux de 69,0 % pour l'année précédente. Parmi les 10 504 répondants, 8 337, soit 79,4 %, ont rempli leur formulaire directement en ligne. Il s'agit d'une augmentation de 11,3 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, où le taux de réponse par cette voie était de 68,1 %. Cette hausse significative témoigne de l'efficacité des moyens utilisés pour promouvoir et faciliter l'utilisation du formulaire en ligne par les employeurs, ce qui converge avec les objectifs de la politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire. Cette augmentation témoigne également de la tendance grandissante des employeurs à utiliser ce mode de transmission.

3. Données extraites des fichiers du ministère du Revenu aux dates suivantes : pour 2010 données au 2012-02-06, pour 2009 données au 2010-10-01 et pour 2008 données au 2009-10-01. Ces données ne tiennent pas compte des informations et ajustements pouvant être apportés subséquentement pour chacune de ces années civiles.

4. Rapport statistique pour l'année d'application 2010 – Formulaire *Déclaration des activités de formation* rempli en vertu de l'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles, Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre, octobre 2011. On peut consulter ce rapport à l'adresse suivante : http://www.cpmv.gouv.qc.ca/publications/pdf/RECHERCHE_rapport_stat_declaration_activites_formation_2010.pdf.

GRAPHIQUE 1 /

Taux de réponse des employeurs selon la version du formulaire utilisée



1.2.1. Moyens utilisés par les entreprises assujetties

Les moyens⁵ auxquels les employeurs ont le plus souvent recours pour réaliser leur investissement en formation sont, dans l'ordre : la formation donnée dans le cadre de colloques, congrès ou séminaires (60,5 %) ; la formation donnée dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise (56,7 %) ; celle que donne une formatrice, un formateur ou un organisme formateur agréé (47,4 %) et celle qui est donnée par un établissement d'enseignement reconnu (46,5 %). Ces moyens demeurent les plus utilisés d'une année à l'autre. En 2009, ils se présentaient dans le même ordre.

5. Le même employeur peut avoir eu recours à plus d'un moyen de formation.

TABLEAU 2/

Moyens choisis par les employeurs qui ont rempli le formulaire *Déclaration des activités de formation* en 2008, 2009 et 2010

MOYENS DE FORMATION UTILISÉS*	NOMBRE D'EMPLOYEURS AYANT NOMMÉ LE MOYEN			POURCENTAGE DE RÉPONDANTS AYANT NOMMÉ LE MOYEN		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Formation offerte par des ressources externes reconnues						
Établissement d'enseignement reconnu	4 865	4 578	4 889	50,6	48,2	46,5
Organisme formateur et formatrice ou formateur agréé	4 624	4 600	4 977	49,7	48,4	47,4
Formation offerte par des ressources internes agréées						
Service interne de formation	1 525	1 404	1 434	16,5	14,8	13,7
Service interne de formation multiemployeur	509	564	624	5,1	5,9	5,9
Autres moyens						
Ordre professionnel	3 248	3 193	3 591	32,8	33,6	34,1
Formation donnée dans le cadre de colloques, congrès ou séminaires	5 968	5 801	6 357	61,7	61,0	60,5
Association	4 016	3 968	4 379	40,8	41,8	41,7
Formation donnée dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise	5 287	5 279	5 954	54,5	55,6	56,7
Entente patronale-syndicale	751	737	761	8,4	7,8	7,2
Fonds de formation de la construction (Commission de la construction du Québec) **	953	913	1 065	9,2	9,6	10,1
Versements à une mutuelle de formation reconnue	120	98	130	1,1	1,0	1,2
Dépenses auprès d'une mutuelle de formation reconnue	83	49	38	-	0,5	0,4
Régime d'apprentissage ou régime de qualification (programme d'apprentissage en milieu de travail)	889	887	1 023	7,7	9,3	9,7
Accueil de stagiaires ou d'enseignantes ou enseignants stagiaires	2 156	1 925	2 181	22,3	20,3	20,8
Cotisation au Fonds	892	903	1 056	9,8	9,5	10,1
Report d'excédent ***	3 542	3 597	4 110	35,9	37,9	39,0

* Le même employeur peut avoir eu recours à plus d'un moyen de formation.

** Ce fonds est distinct du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

*** Le report d'excédent est une donnée recueillie depuis 2008. Il s'agit du montant des dépenses de formation déclarées par les employeurs assujettis qui excède leur obligation légale, soit 1 % de leur masse salariale.

1.2.2. Catégories de personnel formé

Comme l'indique le tableau 3, de 2008 à 2010, le nombre d'employées et employés a connu un faible taux de croissance annuel moyen de 0,5 %. Quant au nombre d'employées et employés formés, le taux de croissance annuel moyen est relativement stable, soit -0,1 %. On note donc une décroissance de la proportion de la main-d'œuvre des entreprises répondantes ayant reçu de la formation. En effet, 48,2 % en 2010 du personnel a reçu de la formation comparativement à 49,0 % en 2008, une baisse de près d'un point de pourcentage.

De plus, le nombre d'heures de formation reçues et le nombre moyen d'heures de formation reçues par employée et employé ont diminué, avec respectivement un taux de croissance annuel moyen de 1,1 % et 1,0 %.

Pour le *personnel de direction*, l'ensemble des données montre une augmentation, à l'exception du nombre moyen d'heures de formation reçues par employée et employé. Quant au *personnel administratif, technique et de bureau*, il a connu la plus importante diminution depuis 2008, en particulier dans le nombre d'heures de formation reçues. Soulignons que c'est la catégorie d'emploi ayant le deuxième ratio le plus faible de personnel formé, soit 45 % en 2010.

En ce qui concerne le *personnel de la vente et des services*, le taux de croissance du nombre d'employées et employés formés depuis 2008 est de -0,8 %. Malgré cette diminution, les données indiquent, depuis 2008, un taux de croissance annuel moyen de 2,7 % du nombre d'heures de formation pour le personnel de cette catégorie. À titre d'exemple, il était de 13 heures par personne en 2009, comparativement à 14 heures par personne en 2010. Soulignons également la hausse de près de 66 000 du nombre total d'employées et employés de la vente et des services dans les entreprises répondantes entre 2009 et 2010. Nous pouvons donc présumer qu'en 2010 plusieurs formations ont été offertes au nouveau personnel et que les formations données ont été plus substantielles que l'année précédente. Pour une troisième année consécutive, la catégorie du *personnel cadre, professionnel et d'ingénierie* est celle dont la proportion de personnes formées au cours de l'année est la plus élevée, avec un taux de 60,0 %, comparativement à 58,7 % en 2009. Ces données sur la participation à la formation par catégorie permettent de constater l'inégalité entre la catégorie du personnel de direction et du personnel cadre, professionnel et d'ingénierie par rapport aux autres catégories de personnel.

TABLEAU 3/

Portrait de la formation selon les catégories d'employées et employés des entreprises répondantes en 2008, 2009 et 2010

		EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS		NOMBRE D'EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS FORMÉS		HEURES DE FORMATION REÇUES		NOMBRE MOYEN D'HEURES DE FORMATION REÇUES PAR EMPLOYÉE ET EMPLOYÉ
		NOMBRE	(%)	NOMBRE	(%)	NOMBRE	(%)	NOMBRE
Personnel de direction	2008	47 575	2,4 %	25 388	53,4 %	923 419	2,8 %	19
	2009	71 615	3,7 %	29 327	41,0 %	1 177 218	3,9 %	16
	2010	52 689	2,6 %	29 090	55,2 %	966 003	3,1 %	18
	<i>Taux de croissance annuel moyen</i>	3,5 %		4,6 %		1,5 %		-1,8 %
Personnel cadre, professionnel et d'ingénierie	2008	330 270	16,8 %	194 757	59,0 %	6 895 762	21,2 %	21
	2009	338 852	17,7 %	198 955	58,7 %	6 814 053	22,7 %	20
	2010	339 544	17,0 %	203 773	60,0 %	6 456 614	20,6 %	19
	<i>Taux de croissance annuel moyen</i>	0,9 %		1,5 %		-2,2 %		-3,3 %
Personnel administratif, technique et de bureau	2008	447 414	22,7 %	203 332	45,4 %	6 211 542	19,1 %	14
	2009	435 907	22,7 %	205 851	47,2 %	5 452 611	18,2 %	13
	2010	426 249	21,3 %	191 909	45,0 %	5 102 182	16,2 %	12
	<i>Taux de croissance annuel moyen</i>	-1,6 %		-1,9 %		-6,3 %		-5,0 %
Personnel de production	2008	675 970	34,4 %	304 902	45,1 %	11 636 525	35,8 %	17
	2009	622 669	32,5 %	280 269	45,0 %	10 497 715	35,0 %	17
	2010	663 219	33,2 %	307 476	46,4 %	11 491 841	36,6 %	17
	<i>Taux de croissance annuel moyen</i>	-0,6 %		0,3 %		-0,4 %		0,0 %
Personnel de vente et des services	2008	465 753	23,7 %	236 079	50,7 %	6 811 428	21,0 %	15
	2009	449 243	23,4 %	226 664	50,5 %	6 031 072	20,1 %	13
	2010	514 964	25,8 %	230 596	44,8 %	7 385 928	23,5 %	14
	<i>Taux de croissance annuel moyen</i>	3,4 %		-0,8 %		2,7 %		-2,3 %
Total	2008	1 966 982	100,0 %	964 458	49,0 %	32 478 676	100,0 %	17
	2009	1 918 286	100,0 %	941 066	49,1 %	29 972 669	100,0 %	16
	2010	1 996 665	100,0 %	962 844	48,2 %	31 402 568	100,0 %	16
	<i>Taux de croissance annuel moyen</i>	0,5 %		-0,1 %		-1,1 %		-1,0 %

2. Certificat de qualité des initiatives de formation

Le Règlement sur l'exemption applicable aux titulaires d'un certificat de qualité des initiatives de formation (CQIF) prévoit que la contribution des entreprises à l'atteinte des objectifs de la loi sur les compétences, qui en fait une obligation, sera appréciée sur le plan qualitatif plutôt que quantitatif. Ce règlement allège le fardeau administratif des entreprises assujetties à la loi sur les compétences. En vertu de ce règlement, les employeurs qui mettent en place, en concertation avec leur personnel, un processus de développement des compétences intégré à leur stratégie d'entreprise n'ont pas à transmettre le formulaire *Déclaration des activités de formation*⁶ à la Commission. De plus, ils sont exemptés de déclarer annuellement le montant investi en formation à Revenu Québec et de verser, le cas échéant, au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre le montant non investi en formation conformément à la loi sur les compétences.

2.1. Renouvellements et vérifications

En vertu de l'article 7 du règlement, la mise en œuvre et l'application, par un employeur titulaire d'un certificat, de mesures de développement des compétences peuvent faire l'objet de vérifications. Ainsi, avant la période de renouvellement, la Commission a procédé à des vérifications aléatoires auprès de 30 % des titulaires dont le certificat venait à échéance le 31 décembre 2011. Ces vérifications touchent notamment l'élaboration des plans des activités de formation envisagées et du mécanisme de suivi de leur mise en œuvre. Précisons que les titulaires n'ayant pas fait l'objet d'une vérification doivent, au renouvellement de leur certificat, fournir les documents démontrant que les mesures de développement des compétences sont toujours en vigueur.

Au 31 décembre 2011, une proportion de 83 % des entreprises qui devaient renouveler leur certificat l'avaient fait, alors que 9 % ne l'avaient pas fait en raison d'une situation particulière au sein de l'entreprise et que 8 % n'avaient pas signifié leur intention.

2.2. Activités de promotion en 2011-2012

Les activités de promotion du CQIF se sont poursuivies en 2011-2012. D'une part, la Commission s'est associée au Conseil du patronat du Québec (CPQ) à cette fin et une dizaine de séances d'information destinées aux entreprises se sont tenues dans cinq villes. La Commission a produit une vidéo promotionnelle présentant les témoignages de trois entreprises titulaires d'un certificat. En plus d'être présentée dans les séances d'information, la vidéo a été mise en ligne dans les sites Web de la Commission, d'Emploi-Québec, du CPQ ainsi que dans divers réseaux sociaux. Cette promotion a porté ses fruits, car 25 nouveaux certificats ont été délivrés en 2011-2012, portant à 113⁷ le nombre d'entreprises titulaires d'un certificat au 31 mars 2012.

En outre, bien que la Commission n'ait pas atteint son objectif de 100 nouveaux titulaires de CQIF en 2011-2012, elle a amélioré son service d'accompagnement des entreprises désireuses d'obtenir le certificat, ce qui lui a permis de diminuer le temps de traitement des demandes de certification. En effet, les entreprises qui ont profité de ce service ont pu déposer plus rapidement leur demande et la documentation soumise répondait mieux aux exigences réglementaires.

La Commission poursuivra la promotion du CQIF et l'accompagnement des entreprises qui déposent des demandes pour l'obtenir. En effet, le CQIF est méconnu des entreprises, mais lorsque ces dernières sont informées des avantages qu'il procure, elles y voient l'utilité et considèrent y adhérer majoritairement. Pour ce qui est de l'accompagnement, il permet de mieux soutenir les entreprises qui demandent un CQIF et facilite la préparation de la demande à transmettre à la Commission.

6. Il faut remplir ce formulaire en vertu de l'article 3 du Règlement sur les dépenses de formation admissibles.

7. Voir la liste complète des entreprises titulaires d'un CQIF en annexe, aux pages 68 et 69.

3. Mutuelles de formation

Le Règlement sur les mutuelles de formation permet aux entreprises qui ont des besoins semblables en matière de développement des compétences de se regrouper afin de se doter de ressources et de services communs de formation pour y répondre. Il s'agit d'un des moyens que la loi sur les compétences offre aux entreprises pour leur permettre de se structurer davantage sur le plan de la formation.

Dans le cadre d'une entente avec la Commission, Emploi-Québec a le mandat de faire la promotion de ce règlement et d'informer les entreprises sur les possibilités et les avantages de se regrouper en mutuelle. Au cours de l'année, Emploi-Québec a traité près de 80 demandes d'information relatives au démarrage de mutuelles.

Les regroupements d'entreprises reconnus sont :

- les regroupements dans un secteur pour lequel il n'existe pas actuellement de comité sectoriel de main-d'œuvre ;
- les regroupements d'employeurs d'un même domaine industriel (donneurs d'ordres et sous-traitants) ;
- les regroupements d'employeurs dont la main-d'œuvre est visée par un comité d'intégration et de maintien en emploi.

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT

Au cours du dernier exercice financier, deux nouvelles mutuelles de formation ont été reconnues, portant à 16 le nombre de mutuelles reconnues⁸. Les mutuelles regroupent un total de 646 entreprises.

4. Certificats d'activités de formation admissibles

Les certificats d'activités de formation admissibles attestent qu'une initiative de formation envisagée par un employeur peut être considérée comme une dépense de formation admissible aux fins de l'application de la loi sur les compétences. Les frais exigés pour un tel certificat sont précisés dans le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la loi sur les compétences.

La majorité des demandes proviennent de promoteurs d'évènements qui désirent s'assurer de l'admissibilité, au regard de la loi sur les compétences, des activités de formation qu'ils proposent aux employeurs assujettis dans le cadre des évènements qu'ils organisent. Ces activités se présentent généralement sous forme de colloques, congrès ou séminaires. Ainsi, en 2011-2012, 110 certificats ont été remis à des promoteurs, comparativement à 160 en 2010-2011.

Quoique certaines dépenses engagées par un employeur pour une formation donnée à une ou un employé dans le cadre de colloques, congrès et séminaires puissent être admissibles selon les critères de la loi sur les compétences, le certificat permet de rassurer les employeurs relativement à l'admissibilité de ces dépenses pour ce type de formation. Il n'est toutefois pas obligatoire d'être titulaire du certificat pour justifier les dépenses engagées.

8. Voir la liste complète des mutuelles de formation reconnues en annexe, à la page 67.

5. Agrément des organismes formateurs, des formatrices, des formateurs et des services de formation des entreprises

5.1. Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation

Ce règlement a pour objet d'établir les conditions et les obligations que doivent respecter les demandeurs qui désirent être agréés.

Ainsi, il permet de s'assurer que les formatrices et formateurs ont un minimum d'expérience dans les champs d'activité visés. Même si l'organisme, la formatrice ou le formateur est agréé, l'employeur assujéti doit veiller à ce que la formation reçue réponde à l'objet de la loi sur les compétences, c'est-à-dire qu'elle permette à l'employée ou employé d'améliorer les compétences nécessaires pour son travail. Soulignons qu'afin d'assurer la qualité des formatrices et des formateurs, la démarche de vérification accrue des dossiers soumis pour l'agrément s'est poursuivie en 2011-2012.

Pour obtenir l'agrément, les formatrices, les formateurs et les organismes formateurs ont l'obligation de démontrer qu'ils ont :

- soit une expérience de travail à ce titre ;
- soit une formation en matière de transmission des connaissances, de même qu'une expérience de travail dans leur champ professionnel.

Peuvent également être agréés le service de formation d'un employeur ou un service de formation multiemployeur, qui doivent fournir des renseignements :

- sur la nature des activités de formation réalisées ou projetées ;
- sur les compétences et la qualification du personnel chargé de ces activités ;
- sur l'organisation ou la coordination d'activités relatives à la réalisation d'un processus de développement des compétences de la main-d'œuvre dans l'entreprise, ce qui comprend notamment la détermination des besoins de formation et le suivi des activités de cette nature.

TABLEAU 4 /

Nombre de formatrices et formateurs agréés au 31 mars 2010, au 31 mars 2011 et au 31 mars 2012

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Organismes formateurs (personnes morales, y compris sociétés ou organismes sans but lucratif)	2 182	2 163	2 255
Formatrices, formateurs (individus)	1 687	1 681	1 827
Services de formation d'employeur unique	793	760	758
Services de formation multiemployeur	157	149	158
Titulaires d'un certificat	4 819	4 753	4 998

Le tableau 4 montre que, d'une année à l'autre, le nombre d'agréés pour l'ensemble des catégories varie peu.

5.2. Déontologie des formatrices, des formateurs et des organismes formateurs

Le Règlement sur la déontologie des formateurs et des organismes formateurs précise les règles de déontologie auxquelles doivent se conformer les titulaires d'un agrément accordé en vertu du Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation.

Ainsi, quiconque constate un comportement dérogatoire de la part d'une ou un titulaire d'un agrément peut porter plainte à la Commission. Une analyse complète de la plainte est alors effectuée afin d'en établir le bien-fondé.

La révision du règlement sur la déontologie a été amorcée en 2010. Elle a fait ressortir l'importance d'envisager des modifications au règlement sur l'agrément. Il a été convenu que la solution était de fusionner ces deux règlements pour alléger la réglementation relative à l'agrément et à la déontologie des formatrices, des formateurs et des organismes formateurs.

Au 31 mars 2012, les travaux de révision des règlements se poursuivaient toujours. Au cours du processus, la Commission a dû revoir les modalités proposées dans les modifications, ce qui a occasionné des délais additionnels. Ces modifications visent principalement à mettre l'accent sur la portée de l'agrément et à élargir le champ d'action de la Commission dans l'analyse, la délivrance, le renouvellement et le maintien des certificats d'agrément.

Ces changements permettront d'améliorer la qualité du processus de délivrance et de renouvellement de l'agrément, de favoriser une offre de formation par les titulaires d'agrément qui correspond davantage aux besoins des entreprises et de sensibiliser les demandeurs au fait que l'agrément est un moyen prévu expressément par la loi sur les compétences et qu'il ne doit être utilisé que dans ce contexte.

6. Politique de financement des services publics

La politique de financement des services publics annoncée lors du dépôt du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes en ce qui concerne le processus tarifaire.

Les services tarifés concernent le certificat de qualité des initiatives de formation, les mutuelles de formation, l'agrément des formatrices et formateurs et le certificat d'activité admissible. Précisons que seuls les frais exigés pour le traitement d'une demande de certificat d'activité admissible sont indexés annuellement. Un tableau en annexe présente les biens et services actuellement tarifés.



INVESTISSEMENT-COMPÉTENCES:

AFFECTATION DES RESSOURCES DU FONDS EN 2011-2012 ET SOMMES ACCORDÉES AU 31 MARS 2012

En vertu de la loi sur les compétences et des attributions qu'elle lui confère, la Commission adopte annuellement le Plan d'affectation des ressources du Fonds. Ce plan, qui découle des priorités établies par la Commission, est approuvé par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Le plan d'affectation 2011-2012 est caractérisé par la mise en œuvre de l'initiative *Investissement-compétences*, découlant du plan stratégique 2011-2014 de la Commission, développée en concertation avec Emploi-Québec.

La formation de la main-d'œuvre et le développement des compétences sont des facteurs essentiels de prospérité pour le Québec. L'initiative *Investissement-compétences* vise à mobiliser l'ensemble des acteurs du marché du travail dans cette voie et à en faire reconnaître l'importance cruciale.

Cette initiative propose une série de programmes, de mesures et d'actions basées sur une utilisation stratégique et optimale du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, en complémentarité avec l'offre de service d'Emploi-Québec. L'objectif est de faire de la formation continue un élément essentiel de la culture des entreprises grâce, entre autres, à l'accompagnement de ces dernières dans leur démarche de formation de la main-d'œuvre. Investissement-compétences a rendu possible la mise en œuvre de nouvelles mesures.

Ces programmes et mesures sont regroupés dans trois grandes orientations: l'engagement et la reconnaissance des entreprises, le soutien à la formation et au développement des compétences dans les PME et l'accompagnement des entreprises dans la relance économique.

Le plan d'affectation prévoit également d'autres actions, mesures ou programmes liés à la planification stratégique de la Commission, dont le Programme de recherche appliquée, ainsi qu'à l'adéquation formation-emploi.

TABLEAU 5/

Affectation des ressources du Fonds et subventions accordées en 2011-2012

PROGRAMMES	RESSOURCES AFFECTÉES EN DÉBUT D'ANNÉE (K \$)	SUBVENTIONS ACCORDÉES (K \$)	POURCENTAGE DES SOMMES ACCORDÉES/ SOMMES AFFECTÉES
Initiative <i>Investissement-compétences</i> :			
Engagement et reconnaissance des entreprises ⁹	2 000	192	9,6
Soutien à la formation et au développement des compétences dans les PME ¹⁰ :	34 000	30 506	89,7
Accompagnement des entreprises dans la relance économique ¹¹	12 500	1 313	10,5
Autres actions, mesures ou programmes liés à la planification stratégique de la Commission	1 600	417	26,1
Mesure spéciale liée à l'adéquation formation-emploi	2 000	-	-
Initiatives de la Commission	2 000	1 986	99,3
Sous-total	54 100	34 414	63,6
Frais d'exploitation et d'administration ¹²	6 500	5 908 ¹³	90,9
TOTAL	60 600	40 322	66,5

Le plan d'affectation 2011-2012 prévoit un montant de 54,1 M \$ pour la réalisation des programmes et mesures du Fonds. Il s'agit d'une hausse de 29,4 M \$ par rapport à l'exercice financier précédent. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux nouvelles mesures de l'initiative *Investissement-compétences*.

L'initiative *Investissement-compétences* est un choix stratégique de la Commission qui s'appuie sur les ressources financières du Fonds. Soulignons que l'affectation prévue pour les mesures, actions et programmes de cette initiative, ainsi que leurs résultats, devrait permettre à la Commission de mieux équilibrer les revenus et les dépenses du Fonds, permettant par

le fait même de diminuer le solde du Fonds et de le maintenir à un niveau se situant autour de 30 M \$ à partir de l'exercice financier 2016-2017.

Comme le montrent les données du tableau qui précède, 89,7 % des sommes affectées à la mise en œuvre de l'orientation Soutien à la formation et au développement des compétences dans les PME ont été effectivement utilisées, alors que les sommes prévues pour de nouvelles mesures liées à l'initiative *Investissement-compétences* ont été peu ou n'ont pas été utilisées en raison de l'entrée en vigueur de celle-ci à la fin de l'exercice financier 2011-2012 (février 2012).

9. Cette action comprend les activités de promotion de l'initiative *Investissement-compétences* qui ne sont pas liées à des subventions. Le montant représente les charges réelles.
10. Cet axe d'intervention comprend les programmes de subvention Soutien aux promoteurs collectifs, Soutien régionalisé aux entreprises et Mutuelles de formation. S'y rattachent aussi les nouvelles mesures Embauche d'un coordonnateur de la formation et Activités d'accompagnement, ainsi que le Soutien à la mobilité interne de la main-d'œuvre, notamment par le transfert intergénérationnel des compétences.
11. Cet axe de l'initiative *Investissement-compétences* comprend les programmes de subvention Soutien aux entreprises de la métropole pour l'emploi et la relance (SEMER) et Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE).
12. Les états financiers du Fonds pour l'exercice financier 2011-2012 sont les premiers à être établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'application des nouvelles normes comptables a entraîné des modifications dans la présentation des états financiers du Fonds, et afin de se conformer aux exigences, certaines charges ont été reclassées. Quoique sans incidence sur la situation financière du Fonds, certains reclassements ont eu une incidence sur les produits, les charges de subvention et les frais d'exploitation et d'administration du Fonds. Le détail de ces reclassements est présenté à la note 10 complémentaire des états financiers du Fonds.
13. Charges réelles figurant dans les états financiers 2011-2012.



ENGAGEMENT ET RECONNAISSANCE DES ENTREPRISES

ET PROGRAMMES DE SUBVENTION DU FONDS: DES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE INVESTISSEMENT-COMPÉTENCES

1. Engagement et reconnaissance des entreprises

Investissement-compétences a pour objet de faire de la formation un élément essentiel de la culture des entreprises québécoises. L'une des mesures proposées par la Commission au moyen de cette initiative vise le développement et la promotion d'un certificat d'engagement des entreprises pour la formation de leur main-d'œuvre. Il s'agit d'inciter les entreprises à se préoccuper du développement des compétences de leur main-d'œuvre afin d'instaurer une culture favorisant la formation en entreprise au Québec et de reconnaître celles qui s'engagent dans cette voie.

À cette fin, la Commission a mis au point, au cours du dernier exercice financier, un dispositif d'engagement des entreprises. Pour faire connaître ce dispositif et encourager les entreprises à s'engager, une agence de publicité a été chargée d'élaborer une campagne de promotion. Au 31 mars 2012, neuf entreprises avaient reçu leur certificat d'engagement.

2. Programmes du Fonds

L'objectif premier du Fonds est de favoriser, par ses programmes de subvention, la réalisation de l'objet de la loi sur les compétences, soit d'améliorer la qualification et les compétences de la main-d'œuvre

par l'investissement dans la formation, par l'action concertée des partenaires patronaux, syndicaux et communautaires et des milieux de l'enseignement, ainsi que par le développement des modes de formation et la reconnaissance des compétences des travailleuses et travailleurs en emploi.

Chaque année, la Commission élabore ou revoit les programmes de subvention existants du Fonds. À cette fin, elle prend en compte les objectifs de la loi sur les compétences ainsi que les résultats obtenus grâce aux subventions du Fonds. De plus, elle procède à des consultations annuelles auprès de personnes et d'organismes directement concernés par les programmes de subvention tels que la DDCIS, les répondants régionaux d'Emploi-Québec pour la loi sur les compétences et le Fonds (en ce qui concerne le Soutien régionalisé aux entreprises) ainsi que les promoteurs collectifs ayant bénéficié d'une subvention au cours de l'année (CSMO, mutuelles de formation, etc.). Cette consultation permet de veiller à ce que les programmes répondent le mieux possible aux besoins des entreprises et des salariées et salariés. La Commission rencontre également annuellement les promoteurs collectifs afin de connaître leur avis sur les améliorations à apporter aux programmes.

Ainsi, compte tenu des résultats positifs obtenus avec l'approche de résolution de problèmes axée sur les résultats, utilisée depuis 2009-2010, les membres de la Commission ont approuvé la reconduction des programmes de 2010-2011, moyennant quelques modifications destinées à préciser ou à clarifier certains objectifs. En outre, un nouveau programme de soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles de formation vise à répondre aux besoins de ces organismes étant donné que le Pacte pour l'emploi¹⁴, qui assurait cette aide financière jusqu'au 31 mars 2011, a pris fin.

2.1 Programmes reconduits

Pour 2011-2012, les programmes suivants¹⁵ ont été reconduits

Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre

Ce programme a un effet multiplicateur sur le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, car il vise à soutenir des promoteurs dont les actions ont une portée sur un grand nombre d'entreprises et sur leurs travailleuses et travailleurs.

Les projets des promoteurs collectifs doivent se rattacher à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- A. L'acquisition de la formation de base par des personnes en emploi;
- B. L'amélioration de la connaissance du français chez les travailleuses et travailleurs issus de l'immigration;
- C. Le soutien au transfert intergénérationnel des compétences, mettant à contribution les travailleuses et travailleurs expérimentés (près de la retraite ou retraités) au développement des compétences en entreprise;
- D. Le soutien au développement et à la reconnaissance des compétences des personnes en emploi, relativement à la mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et aussi en réponse aux besoins de qualification de la main-d'œuvre qui ne sont pas liés au Cadre;
- E. Le soutien au maintien en emploi et à la mobilité de la main-d'œuvre en facilitant l'obtention de certificats de qualification pour certains métiers réglementés « hors construction » et du certificat Sceau rouge;
- F. Le soutien au développement structurel de la formation dans les entreprises;
- G. La consolidation de l'intervention des comités sectoriels de main-d'œuvre en faveur du développement structurel de la formation dans les entreprises.

Dans le cadre de ce programme, les promoteurs admissibles s'adressent à la DSDMO pour le traitement de leur demande de subvention.

Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre

Ce programme est le moyen privilégié par lequel le Fonds continue d'aider les entreprises individuellement. Il s'agit de concentrer le soutien aux entreprises dans le réseau d'Emploi-Québec, plus près des besoins exprimés et des problèmes vécus par ces entreprises. Le Soutien régionalisé aux entreprises permet d'élargir l'offre de service du réseau d'Emploi-Québec en lui donnant la possibilité de répondre à des besoins autres que ceux auxquels répondent ses mesures. À cet égard, il appuie les objectifs suivants :

- A. L'acquisition de la formation de base par des personnes en emploi;
- B. L'amélioration de la connaissance du français chez les travailleuses et travailleurs issus de l'immigration;
- C. Le soutien au transfert intergénérationnel des compétences en mettant à contribution les travailleuses et travailleurs expérimentés (près de la retraite ou retraités) au développement des compétences en entreprise;
- D. Le soutien à la reconnaissance des compétences et des acquis des personnes en emploi;

14. Le Pacte pour l'emploi permettait aux mutuelles de formation d'obtenir une aide financière pour soutenir des activités se rapportant à la concertation et au recrutement d'entreprises pour le regroupement, à l'élaboration de stratégies et à l'organisation des services de la mutuelle, à l'analyse et au diagnostic des besoins de formation, à la planification globale et à la planification propre à chaque entreprise membre, à l'élaboration de diverses stratégies ou actions pour répondre aux besoins, à l'élaboration de contenus de formation et à la concertation entre les entreprises et entre les employeurs et le personnel en vue de définir les besoins et l'offre de service de la mutuelle.

15. On pourra en savoir plus sur les programmes de subvention à l'adresse suivante : <http://emploi.quebec.net/entreprises/formation/loi-competences/subventions/index.asp>.

E. Le soutien à l'implantation des stratégies d'apprentissage du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, plus précisément du Programme d'apprentissage en milieu de travail, lorsque le crédit d'impôt provincial ne peut s'appliquer.

Pour avoir accès à ce programme, les entreprises admissibles doivent s'adresser au bureau d'Emploi-Québec de leur région.

Nouvelles mesures: *Investissement-compétences*

Il faut noter aussi que de nouvelles mesures rattachées à l'initiative *Investissement-compétences* ont été intégrées aux deux programmes décrits ci-dessus. De cette façon, on évite de multiplier les mesures et on préserve la simplicité de ces programmes. Il s'agit des mesures suivantes:

a) *Soutien à la mobilité interne de la main-d'œuvre dans les entreprises, notamment par le transfert intergénérationnel des compétences*

Afin de favoriser la mobilité interne du personnel en investissant dans le développement de ses compétences, on a étendu le champ d'action visé par l'objectif 3 des programmes Soutien aux promoteurs collectifs et Soutien régionalisé aux entreprises, qui concerne la formation de la relève pour des compétences clés dont la main-d'œuvre vieillit. Il touche dorénavant l'acquisition ou le maintien de ces compétences¹⁶ en fonction des objectifs stratégiques que se sont fixés les entreprises, qui, selon le cas, doivent accroître ou diversifier leurs activités ou bien améliorer leurs processus de production.

b) *Poste de coordonnateur de la formation et Activités d'accompagnement*

Plusieurs facteurs contribuent aux difficultés qu'éprouvent les petites entreprises à planifier et à organiser la formation de leur personnel, en particulier l'absence de ressources spécialisées en gestion de la formation qui les aideraient à instaurer un processus structuré de développement des compétences et à en faire le suivi. Ce constat a conduit à l'ajout d'un nouvel objectif au programme Soutien régionalisé aux entreprises afin d'aider les entreprises à mieux structurer et gérer la formation de leur main-d'œuvre et à accroître leur autonomie en cette matière. Les moyens proposés sont:

- La création d'un poste de coordonnateur de la formation.
- Le recours à un service d'accompagnement jumelant le dirigeant d'une PME à un gestionnaire d'expérience, dont l'expertise correspond aux besoins de la PME en matière de gestion de la formation.

Cette possibilité de jumelage d'un dirigeant de PME et d'un gestionnaire d'expérience a été intégrée dans le programme Soutien aux promoteurs collectifs. À noter que les donneurs d'ordres qui disposent d'un service de formation agréé et qui organisent des formations destinées à des PME de leur secteur industriel sont à présent des promoteurs admissibles au programme.

16. Les compétences liées à une expertise unique, à une fonction stratégique ou aux impératifs de développement économique, technologique ou organisationnel.

c) Soutien aux PME dans la mise en place des activités de formation et de développement des compétences par le recours à la formation en ligne

Au 31 mars 2012, les travaux portant sur l'évaluation de la possibilité d'intégrer une mesure pour la mise en place des activités de formation et de développement des compétences par le recours à la formation en ligne dans le Soutien aux promoteurs collectifs se poursuivaient toujours.

Programme de subvention à la recherche appliquée

Ce programme vise à soutenir les projets de recherche appliquée portant sur les conditions facilitant la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs de la loi sur les compétences, les pratiques qui en découlent et l'élaboration d'axes de recherche sur la formation de la main-d'œuvre d'une importance stratégique sur les plans économique, social et technologique.

Il s'adresse aux chercheuses et chercheurs, aux établissements universitaires québécois ainsi qu'aux organismes de recherche privés et publics.

Depuis 2008-2009, la Commission a convenu de consacrer la plus grande part du budget de ce programme aux appels de propositions portant spécifiquement sur les moyens d'assurer l'adéquation entre les besoins du marché du travail et les recherches réalisées.

Initiatives de la Commission

Grâce à ses initiatives, la Commission contribue notamment à des projets qui favorisent les interventions ciblées en matière de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans des secteurs porteurs ou en difficulté.

Soulignons que les projets soumis par un membre de la Commission dans le cadre de ce programme sont analysés par un comité d'experts externes, qui fait ses recommandations à la Commission.

Soutien aux entreprises de la Métropole pour l'emploi et la relance (SEMER)

Le SEMER, qui a été lancé le 21 mai 2010, s'est poursuivi au cours de l'exercice financier 2011-2012. Ce programme a permis à la Commission d'offrir aux entreprises de la métropole qui devaient réduire leurs activités, et donc leurs effectifs, la possibilité de profiter de la réduction des heures de travail pour développer les compétences de leur personnel.

Étaient admissibles au programme les entreprises des régions de Montréal et de Laval aux prises avec des difficultés conjoncturelles dues à la crise économique qui ont entraîné un ralentissement de leurs activités, les obligeant à réduire leurs effectifs (mises à pied temporaires ou réduction des horaires de travail).

2.2 Nouveaux programmes de subvention

Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles de formation

Ce programme adopté en 2011-2012 s'adresse aux mutuelles de formation nouvellement reconnues qui ont besoin d'un soutien financier pour réaliser les premières étapes de leur mise sur pied. Il comporte également des dispositions particulières à l'intention des mutuelles de formation reconnues au moment où le Pacte pour l'emploi était en vigueur et qui ont encore besoin de financement.

Ce programme, qui vise à soutenir le développement et la croissance des regroupements d'entreprises constitués en mutuelles de formation, se traduit par une participation financière aux deux premières phases de leur mise sur pied, soit :

- le démarrage de la mutuelle et le recrutement d'entreprises participantes ;
- le développement et l'organisation des services de formation.

Pour la mise en œuvre de leur offre de service aux entreprises qui en sont membres, les mutuelles de formation peuvent aussi déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Soutien aux promoteurs collectifs, auquel elles sont admissibles en 2011-2012.

Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi (AERE)¹⁷

Ce programme s'inscrit dans la continuité des programmes Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ) et SEMER et il a pour objet de soutenir les entreprises touchées par le ralentissement économique, mais qui, grâce la reprise de l'emploi, peuvent maintenant s'engager dans la relance de leurs activités. Plus précisément, l'AERE permet de répondre aux besoins de formation de leur personnel qui découlent des premières étapes, souvent fragiles, de la relance de leurs activités. Ce programme est offert dans toutes les régions du Québec.

Mesure spéciale pour l'adéquation formation-emploi

La Commission a inscrit dans son plan stratégique 2011-2014 l'objectif de favoriser la coopération régionale entre les acteurs du marché du travail en vue de parvenir à une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi. À cet égard, une nouvelle mesure a été créée. Un appel de projets a été lancé auprès des conseils régionaux des partenaires du marché du travail en février 2012. Le financement provenant du Fonds permettra ainsi la réalisation de projets structurants en vue d'assurer cette adéquation entre la formation et l'emploi d'ici 2014.

Cette mesure est un apport supplémentaire de la Commission aux divers travaux relatifs à l'adéquation formation-emploi menés par la Commission, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

17. Tout comme le SEMER, ce programme s'inscrit dans l'axe d'intervention Accompagnement des entreprises dans la relance économique de l'initiative *Investissement-compétences*.



BILAN DES PROGRAMMES DE SUBVENTION ET DES INITIATIVES DE LA COMMISSION

TABLEAU 6 /

Demandes admissibles reçues et subventions accordées en 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 pour l'ensemble des programmes de subvention et les initiatives de la Commission¹⁸

EXERCICE FINANCIER	NOMBRE DE PROJETS SUBVENTIONNÉS	SUBVENTIONS ACCORDÉES (M \$)	CHARGES INSCRITES DANS LES ÉTATS FINANCIERS ¹⁹ (M \$)
2009-2010	1 539 ²⁰	87,4 ²¹	56,8
2010-2011 ²²	520	28,0	29,0
2011-2012	589	34,2	21,9

Le tableau précédent indique qu'en 2011-2012 la DSDMO a accordé 34,2 millions de dollars pour la réalisation de 589 projets admissibles aux programmes de subvention et aux initiatives de la Commission. Les 589 projets acceptés sont répartis par programme dans le tableau suivant.

L'augmentation considérable, soit 22 %, des subventions accordées en 2011-2012 par rapport à celles accordées à l'année précédente s'explique principalement par la hausse du nombre de projets subventionnés grâce au Soutien aux promoteurs collectifs et par l'entrée en vigueur du nouveau programme de subvention Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles de formation, grâce auquel les mutuelles ont profité de subventions pour mieux structurer leurs activités.

18. À l'exclusion du projet Engagement et reconnaissance des entreprises, qui n'est pas lié à des subventions.

19. Ce montant comprend les subventions aux employeurs, dont font partie les subventions des programmes SEMER et AERE.

20. De ce nombre, 1 192 projets ont été subventionnés dans le cadre du programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ).

21. Les subventions accordées pour le SERRÉ totalisent 68,4 M\$.

22. Pour comparer les trois années financières, nous avons intégré les données du programme SERRÉ en 2009-2010 et ceux du programme SEMER en 2011-2012 aux données présentées dans ce tableau. Voilà pourquoi ces chiffres diffèrent de ceux présentés dans les rapports d'activité du Fonds pour ces deux années financières.

Le changement de référentiel comptable a été appliqué rétroactivement à l'exercice 2010-2011. Outre les reclassements liés à ce changement, certains chiffres de 2010-2011 ont également été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice 2011-2012. Avant ces reclassements, les charges de subvention apparaissant aux états financiers du Fonds pour 2010-2011 étaient de 29,8 M\$.

TABEAU 7 /

Répartition des projets acceptés et des subventions accordées pour l'ensemble des programmes de subvention, exercices financiers 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012

PROGRAMMES	PROJETS ACCEPTÉS						SUBVENTIONS ACCORDÉES					
	NOMBRE			(%)			EN DOLLARS			(%)		
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2009-2010	2010-2011	2011-2012
<i>Soutien à la formation et au développement des compétences dans les PME</i>												
Soutien régionalisé aux entreprises	224	334	395	14,6	64,2	67,2	8 675 437	10 553 398	12 329 294	9,8	37,7	36,0
Soutien aux promoteurs collectifs	85	102	121	5,5	19,6	20,6	8 391 403	12 515 373	16 877 107	9,5	44,7	49,4
Mutuelles de formation	-	-	12	-	-	2,0	-	-	1 300 000	-	-	3,8
<i>Initiatives de la Commission</i>												
Initiatives de la Commission	35	32	38	2,3	6,2	6,5	2 104 602	1 163 489	1 986 191	2,4	4,2	5,8
<i>Accompagnement des entreprises dans la relance économique</i>												
SERRÉ	1 192	-	-	77,4	-	-	68 445 105	-	-	77,7	-	-
SEMER	-	48	19	-	9,2	3,2	-	2 822 125	1 201 038	-	10,0	3,5
AERE	-	-	2	-	-	0,2	-	-	111 571	-	-	0,3
<i>Autres actions ou mesures liées à la planification stratégique</i>												
Recherche appliquée	3	4	2	0,2	0,8	0,3	518 955	950 285	417 600	0,6	3,4	1,2
TOTAL	1 539	520	589	100,0	100,0	100,0	88 135 502	28 004 670	34 222 801	100,0	100,0	100,0

Comme le montrent les données du tableau précédent, le Soutien régionalisé aux entreprises est le programme dont le nombre de projets acceptés a été le plus élevé, alors que près de la moitié des subventions ont été accordées par le truchement du Soutien aux promoteurs collectifs. Le rapport d'activité 2010-2011 montrait la même tendance, qui s'explique par les caractéristiques du Soutien aux promoteurs collectifs, dont les projets subventionnés sont plus coûteux puisqu'ils touchent plusieurs entreprises à la fois.

En 2011-2012, la Commission a mis en place des outils permettant aux conseillères et conseillers chargés des demandes de subvention d'améliorer leur suivi auprès des promoteurs collectifs. Ce processus vise à les informer sur l'évolution et le déroulement des projets, en plus de donner aux promoteurs la possibilité d'être accompagnés tout au long de leur démarche. De cette façon, si le promoteur rencontre des obstacles dans la réalisation du projet, la conseillère ou le conseiller pourra le guider, en plus de l'aider à optimiser l'utilisation des sommes accordées par le Fonds.

Notons également qu'au cours du prochain exercice financier, la Commission évaluera les résultats de ces investissements. En effet, puisque la durée maximale des projets financés est de deux ans et que le programme existe depuis trois ans, la Commission considère qu'il lui sera maintenant possible d'obtenir suffisamment de renseignements auprès des acteurs concernés pour être en mesure d'évaluer les retombées de ce programme de subvention. Cette évaluation, qui sera réalisée par la Direction de la recherche du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, permettra à la Commission de connaître les effets de ses programmes sur la formation de la main-d'œuvre et, au besoin, de les améliorer.

En outre, un peu moins des deux millions de dollars affectés aux initiatives de la Commission ont été effectivement accordés, par rapport à un peu plus d'un million en 2010-2011.

En 2011-2012, la Commission a soutenu les initiatives suivantes à hauteur de 1 986 191 \$:

- La Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (COCDMO) a appuyé l'organisme Option Intégration inc. (SEMO Mauricie), qui a reçu une somme de 52 017 \$ pour la mise en œuvre d'un projet portant sur « l'accessibilité à l'emploi pour un capital humain riche de potentiel et le développement des compétences des employeurs ».
- Un soutien financier de 213 452 \$ a été accordé à la COCDMO pour la réalisation d'un projet de valorisation des compétences acquises en entreprise d'insertion du Collectif des entreprises d'insertion du Québec.
- Une somme de 134 502 \$ a été allouée à la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) pour le projet « Pour une avancée dans la formation en entreprise », qui vise à encourager les PME à préparer les employées et employés à un bilan de compétences, d'une part, et les donneurs d'ordres à soutenir la formation des PME, d'autre part.
- Un autre soutien financier, de 30 000 \$ cette fois, a été accordé à la FCCQ pour la production d'un avis sur la relève scientifique et technique au Québec de l'Association francophone pour le savoir.
- Un soutien financier de 400 000 \$²³ a été accordé aux Manufacturiers exportateurs du Québec (MEQ) pour la tenue des journées Portes ouvertes des manufacturiers, qui font découvrir aux élèves des 3^e et 5^e années du secondaire et aux jeunes des carrefours jeunesse emploi (CJE) les métiers exigeant une formation professionnelle ou une formation technique, par des visites guidées dans des entreprises manufacturières de leur région.
- Une somme de 146 470 \$ a été accordée à l'Association Midi-Quarante inc. pour la tenue de rencontres sur le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs de 45 ans et plus.
- Pour la campagne de promotion *Tout pour réussir*, un soutien financier de 281 250 \$ a été accordé au Centre de services partagés du Québec, en complément des montants qu'Emploi-Québec et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) lui ont alloués.
- Un soutien financier de 340 000 \$²⁴ a été accordé pour organiser la 10^e Semaine québécoise des adultes en formation. Ce total comprend une somme de 20 000 \$ allouée directement à un organisme fiduciaire pour chacune des 17 régions.
- Pour le renouvellement de l'entente relative à l'Observatoire compétences-emplois (Université du Québec à Montréal), celui-ci a obtenu un soutien financier de 190 000 \$, pour une durée d'un an.
- Une somme de 198 500 \$ a été répartie entre 12 organisations membres de la Commission pour leur participation à ses groupes de travail.

La répartition détaillée des sommes investies dans les initiatives de la Commission se trouve en annexe, à la page 65.

TABLEAU 8 /

Répartition des projets admissibles, reçus et acceptés, ainsi que des subventions accordées pour le Soutien aux promoteurs collectifs en 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Subventions accordées	8 391 403 \$	12 515 373 \$	16 877 107 \$
Projets acceptés	85	102	121

23. Ce montant comprend également une somme de 200 000 \$ pour les journées Portes ouvertes des manufacturiers 2010-2011.

24. Une somme de 58 000 \$, sur 340 000 \$ accordés par la Commission est financée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Comme l'indique le tableau 8, le recours au programme Soutien aux promoteurs collectifs s'est accru et le nombre de projets subventionnés ainsi que les sommes attribuées ont considérablement augmenté depuis son entrée en vigueur au cours de l'exercice financier 2009-2010. Entre sa première et sa troisième année d'implantation, le nombre de projets acceptés a augmenté de 42,4 %, alors que le montant des subventions a plus que doublé. Cette hausse peut s'expliquer principalement par la popularité grandissante du programme auprès des promoteurs admissibles en raison, notamment, de la souplesse qu'il offre quant aux moyens à utiliser pour atteindre les objectifs du projet et de la nouvelle relation d'affaires avec les promoteurs des projets, fondée sur l'aide-conseil.

En outre, l'analyse des projets par les conseillères et conseillers permet de soutenir les promoteurs tout au long de leur démarche. En effet, celle-ci repose sur l'appréciation du problème formulé et sur l'évaluation des solutions proposées, en plus d'être documentée sur la base de diverses consultations auprès d'intervenantes et intervenants du marché du travail, concernant l'intérêt, la qualité et la viabilité du projet. Cette nouvelle relation d'affaires est très appréciée des promoteurs et elle a certainement contribué à faire le succès de ce programme et à faciliter la mise en œuvre de projets diversifiés et de qualité visant le développement des compétences du personnel dans les entreprises concernées.

TABLEAU 9/

Répartition des projets traités et acceptés ainsi que des subventions accordées en 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 pour le Soutien aux promoteurs collectifs, selon le type de promoteurs

TYPES DE PROMOTEURS	NOMBRE DE PROJETS ACCEPTÉS (%)			SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$) (%)		
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Comité sectoriel de main-d'œuvre (CSMO)	67 (78,8)	79 (77,5)	84 (69,4)	5 434 560 (64,8)	7 605 912 (60,7)	8 862 234 (52,5)
Comité d'intégration et de maintien en emploi (CIME)	1 (1,2)	2 (2,0)	-	21 625 (0,3)	198 930 (1,6)	-
Mutuelle de formation	4 (4,7)	11 (10,8)	26 (21,5)	523 899 (6,2)	3 187 232 (25,4)	4 164 420 (24,7)
Association d'employeurs	2 (2,4)	3 (2,9)	6 (5,0)	934 340 (11,1)	489 500 (3,9)	2 698 200 (16,0)
Association de travailleuses et travailleurs	4 (4,7)	6 (5,9)	4 (3,3)	742 580 (8,8)	877 155 (7,0)	1 049 848 (6,2)
Table sectorielle ou organisme paritaire	1 (1,2)	1 (1,0)	1 (0,8)	162 151 (1,9)	156 644 (1,4)	102 405 (0,6)
Autres*	6 (7,1)	-	-	572 248 (6,9)	-	-
TOTAL	85 (100,0)	102 (100,0)	121 (100,0)	8 391 403 (100,0)	12 515 373 (100,0)	16 877 107 (100,0)

* 6 projets acceptés en 2008-2009 pour lesquels le dernier versement a été fait en 2009-2010.

En 2011-2012, le programme Soutien aux promoteurs collectifs est devenu entièrement accessible aux mutuelles de formation en raison de la fin du Pacte pour l'emploi le 31 mars 2011. C'est la principale raison qui explique la hausse totale du nombre de projets acceptés par rapport à 2010-2011. En effet, 26 projets déposés par des mutuelles ont été acceptés en 2011-2012 alors que ce nombre était de 11 en 2010-2011. Par contre, cette augmentation ne se reflète pas sur le montant des subventions accordées aux mutuelles, qui représente plus ou moins 25 % du total, comme l'année précédente.

Ces hausses peuvent principalement s'expliquer par la souplesse du programme Soutien aux promoteurs collectifs et par l'approche-conseil offerte par les conseillères et conseillers, qui ont certainement contribué à mettre sur pied des projets de plus en plus innovateurs et de qualité. Nous pouvons également présumer que le démarchage et la promotion faits par les partenaires de la Commission et par la Commission elle-même ont contribué à la popularité de ce programme. Ces facteurs semblent avoir eu un effet plus marqué sur les associations d'employeurs puisque celles-ci ont profité de l'augmentation la plus marquée des subventions accordées, passant de 3,9 % du total en 2010-2011 à 16 % en 2011-2012.

Les CSMO demeurent toutefois les principaux bénéficiaires du soutien financier accordé (8,9 M \$) dans le cadre de ce programme. Cependant, le type de promoteurs bénéficiaires du programme continue à se diversifier, de sorte que les subventions accordées aux CSMO représentent 52,5 % du total par rapport à 60,7 % en 2010-2011.

Il importe de souligner qu'un des objectifs du programme, soit la consolidation de l'intervention des comités sectoriels de main-d'œuvre dans le développement structurel de la formation au sein des entreprises par l'embauche d'une coordonnatrice ou d'un coordonnateur de la formation, ne

concerne que les comités sectoriels et a donné lieu à 26 des 121 projets acceptés (tableau 10). Donc, abstraction faite de ces projets, les comités sectoriels ont déposé 61 % des projets s'adressant aux entreprises. Soulignons qu'en 2011-2012 l'embauche d'un coordonnateur de la formation au sein des CSMO a permis la réalisation de plusieurs activités telles que des visites en entreprise pour promouvoir la formation de la main-d'œuvre et les programmes d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), l'organisation de différentes activités de formation ainsi que la distribution de guides pratiques en ressources humaines au sein des entreprises.

TABLEAU 10/

Répartition des projets traités et acceptés ainsi que des subventions accordées en 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 pour le Soutien aux promoteurs collectifs selon les objectifs du programme

OBJECTIFS	EXERCICES	PROJETS ACCEPTÉS		SUBVENTIONS ACCORDÉES	
		NBRE	%	\$	%
1. Acquisition de la formation de base par des personnes en emploi	2009-2010	-	-	-	-
	2010-2011	3	3,0	161 415	1,0
	2011-2012	4	3,3	944 186	5,6
2. Amélioration de la connaissance du français chez les travailleuses et travailleurs issus de l'immigration	2009-2010	3	3,5	691 397	8,2
	2010-2011	4	4,0	838 553	7,0
	2011-2012	4	3,3	1 166 621	6,9
3. Soutien au transfert intergénérationnel des compétences au sein des entreprises par la mise à contribution des travailleuses et travailleurs expérimentés	2009-2010	1	1,2	299 340	3,6
	2010-2011	4	4,0	1 336 427	11,0
	2011-2012	2	1,7	1 180 950	7,0
4. Soutien au développement et à la reconnaissance des compétences des personnes en emploi	2009-2010	45	52,9	5 146 874	61,3
	2010-2011	55	54,0	7 618 006	61,0
	2011-2012	75	61,9	10 701 942	63,4
5. Soutien au maintien en emploi et à la mobilité de la main-d'œuvre en facilitant l'obtention de certificats de qualification	2009-2010	-	-	-	-
	2010-2011	3	3,0	579 805	4,0
	2011-2012	-	-	-	-
6. Soutien à la structuration de la formation dans les entreprises	2009-2010	5	5,0	441 544	5,3
	2010-2011	4	4,0	103 854	1,0
	2011-2012	10	8,3	1 165 016	6,9
7. Consolidation de l'intervention des comités sectoriels de main-d'œuvre en faveur du développement structurel de la formation au sein des entreprises	2009-2010	25	29,4	1 240 000	14,8
	2010-2011	29	28,0	1 877 313	15,0
	2011-2012	26	21,5	1 718 392	10,2
Autres*	2009-2010	6	7,1	572 248	6,8
	2010-2011	-	-	-	-
	2011-2012	-	-	-	-
TOTAL	2009-2010	85	100,0	8 391 403	100,0
	2010-2011	102	100,0	12 515 373	100,0
	2011-2012	121	100,0	16 877 107	100,0

* 6 projets acceptés en 2008-2009 pour lesquels le dernier versement a été fait en 2009-2010.

En 2011-2012, comme pour les deux exercices financiers précédents, l'objectif qui concerne le soutien au développement et à la reconnaissance des compétences des personnes en emploi (objectif 4) est celui pour lequel le pourcentage des subventions accordées a été le plus élevé. Il est passé de 61,0 % en 2010-2011 à 63,4 % en 2011-2012. Quant au nombre de projets, il a augmenté de 36,4 %, passant de 55 à 75. Cet objectif porte sur la réalisation de projets visant, entre autres, la mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Cadre), de l'élaboration à l'implantation de normes professionnelles, ainsi que le développement des compétences hors Cadre. Pour ces trois années, les activités réalisées portaient principalement sur l'élaboration ou la tenue de diverses activités de formation destinées à répondre à un besoin de qualification de la main-d'œuvre concernée ou à développer les compétences ou encore améliorer la qualification et la mobilité du personnel des entreprises visées.

En outre, 6,9 % des subventions accordées l'ont été pour soutenir la structuration de la formation dans les entreprises, comparativement à 1 % l'année précédente. Cette augmentation est sans doute attribuable au fait que les mutuelles de formation sont maintenant admissibles aux subventions versées en fonction de cet objectif. Les projets acceptés pour répondre à cet objectif visent principalement les activités suivantes : offrir du soutien à la structuration de la formation dans les entreprises, implanter un processus ou un service de formation dans les entreprises ou encore tenir des activités de formation à l'intention des dirigeants des entreprises pour améliorer leurs compétences en gestion des ressources humaines et de la formation.

TABLEAU 11/

Répartition des projets traités et acceptés ainsi que des subventions accordées en 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 pour le Soutien régionalisé aux entreprises, selon les objectifs du programme

OBJECTIFS	EXERCICES	ENTREPRISES		FOURNISSEURS		TOTAL
		NBRE	\$	NBRE	\$	\$
		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
1. Acquisition de la formation de base et alphabétisation ²⁵	2009-2010	54 (24,1)	1 201 243 (26,8)	30 (55,6)	2 174 201 (51,9)	3 375 444 (38,9)
	2010-2011	34 (12,1)	795 535 (14,4)	21 (39,6)	1 880 345 (37,3)	2 675 880 (25,3)
	2011-2012	38 (11,5)	1 105 469 (14,4)	30 (46,9)	712 080 (15,3)	1 817 549 (14,7)
2. Amélioration de la connaissance du français chez les travailleuses et travailleurs issus de l'immigration	2009-2010	145 (64,7)	2 572 399 (8,7)	15 (27,8)	1 899 692 (45,3)	4 472 091 (51,6)
	2010-2011	145 (51,6)	2 935 827 (53,3)	19 (35,8)	2 791 640 (55,4)	5 727 467 (54,3)
	2011-2012	176 (53,2)	3 450 883 (44,9)	17 (26,6)	3 491 492 (75,1)	6 942 375 (56,3)
3. Transfert intergénérationnel des compétences par la mise à contribution des travailleuses et travailleurs expérimentés	2009-2010	12 (5,4)	389 765 (8,7)	2 (3,7)	27 925 (0,7)	417 690 (4,8)
	2010-2011	27 (9,6)	438 363 (8,0)	5 (9,4)	238 155 (4,7)	676 518 (6,4)
	2011-2012	41 (12,4)	1 333 918 (17,4)	10 (15,6)	225 155 (4,8)	1 559 073 (12,6)
4. Reconnaissance des compétences et des acquis des personnes en emploi	2009-2010	11 (4,9)	285 867 (6,4)	7 (12,9)	88 195 (2,1)	374 062 (4,3)
	2010-2011	35 (12,5)	795 193 (14,4)	8 (15,1)	133 212 (2,6)	928 405 (8,8)
	2011-2012	18 (5,4)	748 138 (9,7)	7 (10,9)	223 358 (4,8)	971 496 (7,9)
5. Implantation des stratégies d'apprentissage du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences	2009-2010	2 (0,9)	36 150 (0,8)	-	-	36 150 (0,4)
	2010-2011	40 (14,2)	545 128 (9,9)	-	-	545 128 (5,2)
	2011-2012	58 (17,5)	1 038 801 (13,5)	-	-	1 038 801 (8,4)
TOTAL	2009-2010	224 (100,0)	4 485 424 (100,0)	54 (100,0)	4 190 013 (100,0)	8 675 437 (100,0)
	2010-2011	281 (100,0)	5 510 046 (100,0)	53 (100,0)	5 043 352 (100,0)	10 553 398 (100,0)
	2011-2012	331 (100,0)	7 677 209 (100,0)	64 (100,0)	4 652 085 (100,0)	12 329 294 (100,0)

25. En 2011-2012, il n'était pas possible de séparer les données pour les projets d'alphabétisation et de formation de base.

Pour le programme Soutien régionalisé aux entreprises (Tableau 11), soulignons que 53,2 % des projets acceptés en 2011-2012, visent l'amélioration de la connaissance du français chez les travailleuses et travailleurs issus de l'immigration. Ce résultat témoigne de l'effort particulier du gouvernement du Québec et de la Commission pour encourager les employeurs de l'Île-de-Montréal à franciser leur main-d'œuvre. En ce qui concerne la Commission, cet effort s'est traduit par l'ajout de 5,5 millions de dollars pour la francisation au budget consenti à la région de l'Île-de-Montréal dans le cadre du programme Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre, expressément dans le but de contribuer à l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes.

En 2011-2012, le nombre de projets acceptés et les subventions accordées par l'entremise du Soutien régionalisé aux entreprises a augmenté comparativement à l'année précédente. Soulignons

également que certains objectifs du programme ont connu une hausse du nombre de projets acceptés, alors que d'autres ont connu une diminution. Ainsi, le nombre de projets visant le transfert intergénérationnel des compétences par la mise à contribution des travailleuses et travailleurs expérimentés a connu une augmentation de près de 51,9 %, passant de 27 à 41, alors que le total des subventions accordées a plus que doublé. En outre, l'implantation de la norme professionnelle du métier de préposé ou préposée d'aide à domicile a été particulièrement soutenue par le programme, qui permet d'accorder une subvention équivalant au crédit d'impôt provincial pour stage aux entreprises qui ne sont pas admissibles à ce crédit. Le nombre de projets est passé de 40 à 58, alors que le total des subventions accordées a presque doublé. Par ailleurs, le nombre de projets axés sur la reconnaissance des compétences et des acquis de personnes en emploi a diminué (18 projets par rapport à 35 en 2010-2011).

TABLEAU 12/

Répartition par région des projets admissibles, reçus et traités et des subventions accordées en 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 pour le Soutien régionalisé aux entreprises

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	ENTREPRISES					
	NOMBRE (%)			\$ (%)		
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2009-2010	2010-2011	2011-2012
1. Bas-Saint-Laurent	4 (1,8)	6 (2,1)	9 (2,8)	138 899 (3,1)	255 520 (4,6)	293 449 (3,9)
2. Saguenay–Lac-Saint-Jean	9 (4,0)	21 (7,5)	13 (4,0)	181 765 (4,0)	408 922 (7,4)	276 447 (3,6)
3. Capitale-Nationale	15 (6,7)	17 (6,0)	14 (4,3)	145 868 (3,2)	221 871 (4,0)	237 906 (3,1)
4. Mauricie	2 (0,9)	1 (0,4)	3 (0,9)	125 127 (2,8)	42 846 (0,8)	113 025 (1,5)
5. Estrie	8 (3,6)	14 (5,0)	10 (3,0)	346 852 (7,7)	161 592 (2,9)	192 622 (2,5)
6. Montréal	96 (42,9)	118 (42,0)	165 (49,8)	1 986 548 (44,3)	2 760 872 (50,1)	3 884 805 (50,6)
7. Outaouais	2 (0,9)	9 (3,2)	14 (4,2)	2 784 (0,1)	49 408 (0,9)	63 202 (0,8)
8. Abitibi-Témiscamingue	8 (3,6)	5 (1,8)	10 (3,0)	49 286 (1,1)	62 762 (1,1)	234 899 (3,1)
9. Côte-Nord	1 (0,4)	3 (1,1)	5 (1,5)	20 107 (0,4)	40 746 (0,7)	117 684 (1,5)
10. Nord-du-Québec	2 (0,9)	1 (0,4)	2 (0,6)	75 540 (1,7)	23 400 (0,4)	68 916 (0,9)
11. Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 (0,4)	2 (0,7)	4 (1,2)	64 889 (1,4)	90 442 (1,6)	99 497 (1,3)
12. Chaudière-Appalaches	4 (1,8)	9 (3,2)	12 (3,6)	114 031 (2,5)	348 674 (6,3)	487 294 (6,3)
13. Laval	16 (7,1)	13 (4,6)	20 (6,0)	63 779 (1,4)	78 054 (1,4)	179 391 (2,3)
14. Lanaudière	6 (2,7)	6 (2,1)	10 (3,0)	184 224 (4,1)	115 038 (2,1)	480 209 (6,3)
15. Laurentides	15 (6,7)	10 (3,6)	10 (3,0)	269 184 (6,0)	210 032 (3,8)	302 657 (3,9)
16. Montérégie	19 (8,5)	39 (13,9)	24 (7,3)	541 802 (12,1)	472 456 (8,6)	499 795 (6,5)
17. Centre-du-Québec	16 (7,1)	7 (2,5)	6 (1,8)	174 739 (3,9)	167 411 (3,0)	145 412 (1,9)
TOTAL	224 (100,0)	281 (100,0)	331 (100,0)	4 485 424 (100,0)	5 510 046 (100,0)	7 677 209 (100,0)

FOURNISSEURS DE SERVICES						TOTAL/RÉGION			INVESTISSEMENT MOYEN/ ENTREPRISE		
NOMBRE			\$			\$ (%)			\$		
2009-2010	2010-2011	2011-2012	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2009-2010	2010-2011	2011-2012
-	-	-	-	-	-	138 899 (2,0)	255 520 (2,4)	293 449 (2,4)	34 725	42 587	32 605
4	5	6	89 334	32 976	109 828	271 099 (3,0)	441 898 (4,2)	386 275 (3,1)	30 122	21 043	29 714
4	3	3	166 700	233 365	223 092	312 568 (4,0)	455 236 (4,3)	460 998 (3,7)	20 838	26 779	32 928
-	-	-	-	-	-	125 127 (1,0)	42 846 (0,4)	113 025 (0,9)	62 564	42 236	37 675
8	10	8	214 521	148 542	154 721	561 373 (6,0)	310 134 (2,9)	347 343 (2,8)	70 172	22 153	34 734
12	16	20	2 822 000	3 697 100	2 927 300	4 808 548 (55,0)	6 457 972 (61,2)	6 812 105 (55,3)	50 089	54 729	41 285
3	2	3	5 375	19 375	15 000	8 159 (0,1)	68 783 (0,7)	78 202 (0,6)	4 080	7 643	5 586
1	1	-	23 775	24 280	-	73 061 (1,0)	87 042 (0,8)	234 899 (1,9)	9 133	17 408	23 490
-	-	-	-	-	-	20 107 (0,2)	40 746 (0,4)	117 684 (1,0)	20 107	13 582	23 537
-	-	-	-	-	-	75 540 (1,0)	23 400 (0,2)	68 916 (0,6)	37 770	23 400	34 458
-	-	-	-	-	-	64 889 (1,0)	90 442 (0,9)	99 497 (0,8)	64 889	45 221	24 874
4	-	-	97 493	-	-	211 524 (2,0)	348 674 (3,3)	487 294 (4,0)	52 881	38 742	40 608
2	1	3	411 750	387 700	551 199	475 529 (5,0)	465 754 (4,4)	730 590 (5,9)	29 721	35 827	36 530
3	-	1	37 450	-	96 000	221 674 (3,0)	115 038 (1,1)	576 209 (4,7)	36 946	19 173	57 621
-	-	-	-	-	-	269 184 (3,0)	210 032 (2,0)	302 657 (2,5)	17 946	21 003	30 266
12	14	19	316 665	-	569 995	858 467 (10,0)	967 520 (9,2)	1 069 790 (8,6)	45 182	24 809	44 575
1	1	1	4 950	-	4 950	179 689 (2,0)	172 361 (1,6)	150 362 (1,2)	11 231	24 623	25 060
54	53	64	4 190 013	5 043 352	4 652 085	8 675 437 (100,0)	10 553 398 (100,0)	12 329 294 (100,0)	38 730	19 609	37 249

Chaque année, les ressources du Fonds affectées au volet régionalisé des programmes de subvention sont réparties entre les 17 régions du Québec en fonction du nombre d'entreprises assujetties à la loi sur les compétences. À deux reprises dans l'année, cette répartition est rajustée selon les subventions accordées et les projets en traitement. Le tableau précédent reflète cette répartition.

Notons que 55,3 % des subventions ont été accordées à des entreprises de la région de l'Île-de-Montréal, pour répondre notamment à l'ampleur particulière des besoins de cette région en matière de francisation. Soulignons également que l'investissement moyen par projet varie d'une région à l'autre. Cela tient principalement à la nature des projets subventionnés. En effet, la mise sur pied de projets visant, par exemple, le transfert intergénérationnel des compétences par la mise à contribution des travailleuses et travailleurs expérimentés ou la reconnaissance des compétences et des acquis des personnes en emploi nécessite généralement plus d'investissements.

Enfin, dans le but d'améliorer le suivi des résultats du Soutien régionalisé, la Commission et Emploi-Québec ont établi un questionnaire à remplir par les entreprises bénéficiaires des subventions pour mesurer les effets des Services aux entreprises (mesure CPE), de la mesure MFOR-Employeurs, du PAMT et des subventions du Fonds auprès de celles-ci. Les entreprises seront appelées à répondre à ce questionnaire au cours de l'exercice financier 2012-2013.

RÉSULTATS DU PROGRAMME SEMER

Les résultats du programme SEMER au 31 mars 2012 sont les suivants :

▪ Projets autorisés :	19
▪ Entreprises subventionnées :	19
▪ Salariées et salariés visés :	562
▪ Subventions accordées :	1 201 038 \$

Les projets financés ont permis principalement d'offrir de la formation à l'interne sur les activités propres aux entreprises s'adressant aux travailleuses et travailleurs de la production, dans de multiples secteurs d'activité économique. Le secteur des services aux entreprises a été le plus actif avec 36,8 % des projets (7 sur 19) et 38,8 % des sommes allouées (465 902 \$ sur 1 201 038 \$).

RÉSULTATS DU PROGRAMME AERE

Les principaux résultats du programme AERE, du 13²⁶ au 31 mars 2012, sont les suivants :

▪ Projets autorisés :	2
▪ Entreprises subventionnées :	2
▪ Salariées et salariés visés :	17
▪ Subventions accordées :	111 571 \$

26. Date d'entrée en vigueur du programme AERE.



ADMINISTRATION DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES ET DU FONDS

Comme chaque année, les états financiers audités²⁷ sont intégrés au présent rapport. Ils rendent compte notamment de la situation financière du Fonds et présentent les produits et les charges liés à la gestion du Fonds et à l'application de la loi sur les compétences.

Auparavant, le Fonds établissait ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus tels que publiés par l'Institut canadien des comptables agréés.

À la suite de l'entrée en vigueur des Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards – IFRS), le Fonds a dû revoir son référentiel comptable afin de déterminer celui qui était le plus approprié à son contexte. Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, le Fonds a fait le choix de faire la transition aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces normes ont été appliquées rétroactivement aux états financiers de l'exercice 2010-2011.

En plus des reclassements liés au changement de référentiel comptable, certaines charges de 2010-2011 ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée en 2011-2012. Ces derniers reclassements, effectués après analyse de certaines charges, visent à refléter correctement la nature de celles-ci et ils ne modifient pas les résultats de l'exercice.

Produits et charges

Les produits du Fonds proviennent des cotisations des employeurs (voir la note 2 complémentaire des états financiers), perçues par Revenu Québec, de contributions du gouvernement du Québec, de droits et de frais²⁸, d'intérêts et du recouvrement des charges de subvention d'années antérieures.

Les charges concernent essentiellement les subventions versées dans le cadre des programmes du Fonds et les frais d'exploitation et d'administration associés à l'application de la loi sur les compétences et à l'administration des subventions (voir la note 4 complémentaire des états financiers). Sont intégrées aux frais d'exploitation et d'administration, en 2011-2012, les frais relatifs à l'engagement et à la reconnaissance des entreprises (projet rattaché à l'initiative *Investissement-compétences*).

27. Voir les états financiers audités aux pages 41 à 53.

28. Il s'agit des frais exigibles liés au traitement des demandes d'agrément et de reconnaissance à titre de mutuelle de formation, de même qu'à la délivrance de certificats de qualité des initiatives de formation ou de certificats d'activité admissible.

L'exercice qui a pris fin le 31 mars 2012 fait état d'un excédent cumulé en début d'exercice de 89,6 millions de dollars, alors que le solde à la fin de l'exercice est de 96,4 millions de dollars. Les produits représentent 34,6 millions de dollars et les charges totalisent 27,8 millions de dollars, générant un excédent annuel d'exploitation de 6,8 millions de dollars, comparativement à un excédent de 10,1 millions de dollars pour l'exercice 2010-2011. La variation de l'excédent annuel de 3,3 millions de dollars par rapport à l'exercice 2010-2011 s'explique par l'effet combiné de la diminution des produits (9,8 millions de dollars) et des charges (6,5 millions de dollars).

En ce qui concerne les produits, la diminution de 9,8 millions de dollars²⁹ est essentiellement attribuable au retrait de la contribution du gouvernement du Québec au programme SERRÉ (12,5 millions de dollars), jumelée à une augmentation des produits de cotisation des employeurs (2,5 millions de dollars) et des revenus d'intérêts (0,3 millions de dollars).

En contrepartie, les charges ont diminué de 6,5 millions de dollars³⁰. La fin du programme SERRÉ, en mars 2011, a entraîné une diminution des charges de 13,5 millions de dollars compensée par une augmentation des subventions aux employeurs et au programme SEMER de 6,4 millions de dollars.

Effectifs autorisés

Pour l'exercice 2011-2012, les effectifs autorisés pour l'administration de la loi sur les compétences et la gestion du Fonds équivalaient à 52 employées et employés à temps complet³¹, dont 33 affectés à la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre, 18 répartis dans les directions régionales d'Emploi-Québec et un dans les autres unités centrales du ministère.

Frais d'exploitation et d'administration de la loi sur les compétences

Les normes comptables du secteur public exigent que la présentation des charges dans les notes complémentaires des états financiers se fasse par objet. Ainsi, et conformément à l'article 41 de la Loi, les frais associés à l'application de la Loi et ceux associés à l'administration des subventions ont été présentés distinctement selon les principales catégories de charges (voir la note 4 complémentaire des états financiers du Fonds).

En plus de cette répartition par objet, certaines charges ont été reclassées dans les frais d'exploitation et d'administration. Ces reclassements sont dus au changement de référentiel comptable et à une révision de la présentation de certaines charges.

Les frais d'exploitation et d'administration (5,9 millions de dollars) associés à l'application de la loi sur les compétences, au traitement des demandes de subvention et à la gestion budgétaire et financière du Fonds sont imputés à deux grandes activités :

- Les frais associés à l'application de la Loi (55 %);
- Les frais associés à l'administration des subventions (45 %).

Les frais associés à l'application de la Loi (3,2 millions de dollars) incluent les frais de perception des cotisations des employeurs (0,6 million de dollars) ainsi que les créances douteuses³² (0,6 million de dollars) associées à la perception des ces cotisations.

Les frais de perception des cotisations des employeurs (0,6 million de dollars) sont identiques à ceux de l'année 2010-2011. C'est le ministre du Revenu du Québec qui a la responsabilité de gérer la déclaration annuelle de chaque employeur assujéti à la loi sur les compétences et, le cas échéant, de percevoir les sommes non investies en formation pour les verser au Fonds.

29. Les reclassements à l'année 2010-2011 ont eu pour effet d'augmenter le montant des produits et des charges de 2010-2011 de 0,6 M\$. Les chiffres comparatifs de 2010-2011 avant ces reclassements sont, pour les produits, de 43,8 M\$ et pour les charges, de 33,7 M\$. Pour le détail, voir la note 10 complémentaire des états financiers du Fonds.

30. Voir les états financiers audités aux pages 41 à 53.

31. L'équivalent temps complet (ETC) est une unité de mesure qui représente le travail d'une personne à temps complet pendant une année.

32. Les créances douteuses ont été reclassées dans les frais d'exploitation et d'administration. Avant la transition aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ces charges étaient présentées en contrepartie des produits de cotisation des employeurs (voir note 10 complémentaire des états financiers du Fonds).



FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

ÉTATS FINANCIERS DES EXERCICES CLOS
LE 31 MARS 2012 ET 31 MARS 2011

(Incluant la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2010)

RAPPORT DE LA DIRECTION.....	42
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT.....	43
ÉTATS FINANCIERS	44
État des résultats.....	44
État de la situation financière.....	45
État de la variation des actifs financiers nets	46
État des flux de trésorerie.....	47
Notes complémentaires	48

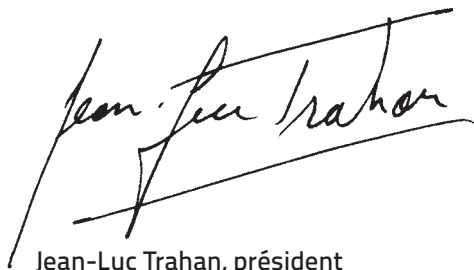
RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds) ont été dressés par la direction du Fonds, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport d'activité est conforme avec ces états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Fonds reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent et elle a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Fonds, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit de même que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Fonds pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-Luc Trahan". The signature is written in a cursive style and is positioned above the printed name and title.

Jean-Luc Trahan, président
Commission des partenaires du marché du travail
Montréal, le 10 septembre 2012

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, les états des résultats, les états de la variation des actifs financiers nets et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

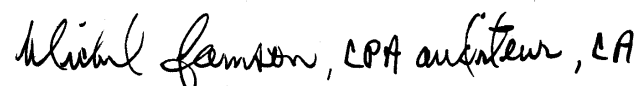
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliquée à la note 2 des états financiers, ces normes ont été appliquées pour l'exercice clos le 31 mars 2012 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2010.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 10 septembre 2012

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**
ÉTAT DES RÉSULTATS DES EXERCICES CLOS LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2012	2011
PRODUITS		
Cotisations des employeurs	32 671	30 188
Intérêts	894	545
Contribution du gouvernement du Québec (note 3)	-	12 500
Droits et frais	924	1 029
Autres	94	147
	34 583	44 409
CHARGES		
Subventions aux employeurs	20 208	14 546
Subventions au programme de Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique	14	13 485
Subventions au programme de Soutien aux entreprises de la Métropole pour l'emploi et la relance	1 663	948
Frais d'exploitation et d'administration (note 4)	5 908	5 308
	27 793	34 287
EXCÉDENT ANNUEL	6 790	10 122
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	89 576	79 454
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	96 366	89 576

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

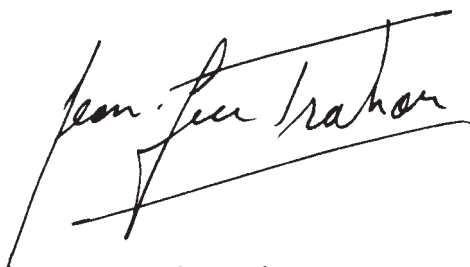
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2012, AU 31 MARS 2011 ET AU 1^{er} AVRIL 2010

(en milliers de dollars)

	31 MARS 2012	31 MARS 2011	1 ^{er} AVRIL 2010
ACTIFS FINANCIERS			
Avance au Fonds consolidé du revenu (note 5)	3 171	5 553	4 040
Placements temporaires (note 6)	67 985	59 724	56 747
Débiteurs (note 7)	28 724	27 654	25 540
	<u>99 880</u>	<u>92 931</u>	<u>86 327</u>
PASSIFS			
Créditeurs et frais à payer	<u>3 565</u>	<u>3 355</u>	<u>6 873</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>96 315</u>	<u>89 576</u>	<u>79 454</u>
ACTIFS NON FINANCIERS			
Frais payés d'avance	<u>51</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>96 366</u>	<u>89 576</u>	<u>79 454</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Jean-Luc Trahan, président
Commission des partenaires du marché du travail

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS DES EXERCICES CLOS LE 31 MARS

(en milliers de dollars)

	2012	2011
	<hr/>	<hr/>
EXCÉDENT ANNUEL	6 790	10 122
Acquisition de frais payés d'avance	(51)	-
	<hr/>	<hr/>
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	6 739	10 122
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	89 576	79 454
	<hr/>	<hr/>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	96 315	89 576
	<hr/>	<hr/>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE DES EXERCICES CLOS LE 31 MARS
(en milliers de dollars)

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	6 790	10 122
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement:		
Débiteurs	(1 070)	(2 114)
Frais payés d'avance	(51)	-
Créditeurs et frais à payer	210	(3 518)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	5 879	4 490
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	65 277	60 787
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (NOTE 9)	71 156	65 277

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2012, 31 MARS 2011 ET 1^{er} AVRIL 2010
(en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (Fonds) est constitué par la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* (L.R.Q., chapitre D-8.3). Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'administration du Fonds. En vertu de l'entente intervenue le 12 février 2008 entre le ministre et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et de l'article 7.1 de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail* (L.R.Q., chapitre M-15.001), l'administration du Fonds a été déléguée à la CPMT.

Le Fonds a pour objet la promotion et le soutien financier ou technique des actions de développement des compétences de la main-d'œuvre et des initiatives prises en ces matières.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Fonds n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Il s'agit des premiers états financiers du Fonds préparés conformément à ces normes et le chapitre *SP 2125 Première application par des organismes publics* a été appliqué. La note 10 explique dans quelle mesure la transition aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public a eu une incidence sur la situation financière, sur les résultats et sur les flux de trésorerie du Fonds.

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme et à toutes les périodes présentées dans les états financiers et pour la préparation de la situation financière au 1^{er} avril 2010 pour les besoins de la transition aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise donc prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus (PCGR) doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses ont trait à la comptabilisation des produits et des débiteurs liés aux cotisations des employeurs et à la provision pour créances douteuses. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des produits

Les cotisations des employeurs, en vertu des dispositions de la loi constitutive du Fonds, sont perçues par le ministre du Revenu, pour le bénéfice du Fonds. Ces cotisations sont comptabilisées en fonction des montants déclarés par les employeurs, pour la dernière année civile. Celles-ci demeurent sujettes à vérification et rectification. Ces rectifications sont, le cas échéant, portées aux produits de cotisation des employeurs dans l'exercice au cours duquel elles sont connues.

Les produits de contribution du gouvernement du Québec sont constatés selon les conditions définies à l'Entente relative à une contribution au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les autres produits sont constatés au moment où ces derniers sont gagnés, lorsque la mesure et le recouvrement sont raisonnablement assurés.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de charges lorsque surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où elles ont été autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'avance au Fonds consolidé du revenu et des placements temporaires très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont présentés au moindre de la valeur comptable ou de la valeur de marché.

3. CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La contribution du gouvernement du Québec est relative à un accord entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la CPMT concernant le programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ). Cette dernière découle de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail, signée en 2009, et est effective pour les exercices financiers 2009-2010 et 2010-2011.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2012, 31 MARS 2011 ET 1^{er} AVRIL 2010
(en milliers de dollars)

4. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

Comme le prévoit la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, la CPMT a limité les sommes pouvant être prises sur le Fonds à la rémunération et aux charges afférentes aux avantages sociaux et autres conditions de travail des employés affectés à l'application des chapitres II et III de la Loi. Ces sommes correspondent aux traitements et avantages sociaux de l'équivalent de 52 (51 au 31 mars 2011) employés à temps complet pour l'exercice clos le 31 mars 2012. Ces employés sont chargés de l'information sur la Loi et ses règlements, ainsi que de leur promotion et leur application, en plus d'assurer l'administration du Fonds.

Sont également prises sur le Fonds, les sommes requises pour la préparation et la diffusion d'informations relatives aux chapitres II à III de la Loi.

	31 MARS 2012	31 MARS 2011
	<hr/>	<hr/>
Frais associés à l'application de la Loi		
Traitements et avantages sociaux	805	772
Prêts de services	721	595
Honoraires professionnels - études, enquêtes et vigie	319	30
Autres honoraires professionnels	116	33
Publicité et promotion	61	76
Frais de perception des cotisations	613	613
Créances douteuses	553	428
Autres dépenses	81	75
	<hr/>	<hr/>
	3 269	2 622
	<hr/>	<hr/>
Frais associés à l'administration des subventions		
Traitements et avantages sociaux	839	851
Prêts de services	1 671	1 845
Honoraires professionnels	47	20
Publicité et promotion	6	-
Créances douteuses (recouvrées)	24	(98)
Autres dépenses	52	68
	<hr/>	<hr/>
	2 639	2 686
	<hr/>	<hr/>
	5 908	5 308
	<hr/>	<hr/>

Le Fonds bénéficie, à titre gratuit, de certains services de gestion assumés par le MESS. Ces services ne sont pas comptabilisés ni présentés aux présents états financiers.

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2012, 31 MARS 2011 ET 1^{er} AVRIL 2010
(en milliers de dollars)

5. AVANCE AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

L'avance au Fonds consolidé du revenu porte intérêt au taux préférentiel réduit de 2,50 %, lequel représente un taux de 0,50 % au 31 mars 2012 (0,50 % au 31 mars 2011 et nul au 1^{er} avril 2010).

6. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués d'acceptations bancaires, rachetables en tout temps, échéant entre avril 2012 et octobre 2012, à des taux variant entre 1,12 % et 1,22 % (entre 1,09 % et 1,34 % au 31 mars 2011 et entre 0,28 % et 0,55 % au 1^{er} avril 2010).

7. DÉBITEURS

	31 MARS 2012	31 MARS 2011	1 ^{ER} AVRIL 2010
Cotisations des employeurs	28 428	27 039	24 373
Contribution du gouvernement du Canada	-	345	881
Subventions aux employeurs versées en trop	331	313	516
Secrétariat du Conseil du trésor	36	160	183
Intérêts - Placements temporaires	196	60	15
Intérêts - Fonds consolidé du revenu	6	11	-
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	28 997	27 928	25 968
Provision pour créances douteuses	(273)	(274)	(428)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	28 724	27 654	25 540

8. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé à supporter financièrement des projets visant à promouvoir et à soutenir des actions et des initiatives de développement des compétences de la main-d'œuvre. Le solde des obligations contractuelles au 31 mars 2012 s'établit à 26 601 795 \$ (21 273 567 \$ au 31 mars 2011 et 35 768 923 \$ au 1^{er} avril 2010).

Le versement des obligations contractuelles du Fonds s'effectuera de la façon suivante pour les trois prochains exercices financiers :

2013	2014	2015
<hr/>	<hr/>	<hr/>
25 701	899	2
<hr/>	<hr/>	<hr/>

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2012, 31 MARS 2011 ET 1^{er} AVRIL 2010

(en milliers de dollars)

9. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés à l'état de la situation financière :

	31 MARS 2012	31 MARS 2011
Avance au Fonds consolidé du revenu	3 171	5 553
Placements temporaires	67 985	59 724
	71 156	65 277
Intérêts encaissés au cours de l'exercice	752	466

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET DE RECONNAISSANCE
DES COMPÉTENCES DE LA MAIN-D'ŒUVRE**
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2012, 31 MARS 2011 ET 1^{er} AVRIL 2010
(en milliers de dollars)

**10. TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES CANADIENNES
POUR LE SECTEUR PUBLIC ET CHIFFRES COMPARATIFS**

Tel que précisé à la note 2, les présents états financiers sont les premiers à être établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Auparavant, le Fonds établissait ses états financiers selon les PCGR, tels que publiés par l'ICCA.

La transition aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public n'a eu aucune incidence sur la situation financière du Fonds au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010. De plus, les résultats et les flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2011 n'ont pas subi de modification.

Toutefois, des reclassements ont été effectués afin de présenter les montants bruts des produits et des charges tel qu'exigé par le *SP 1200 Présentation des états financiers*.

En plus des reclassements liés au changement de référentiel comptable, certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant. Le tableau suivant présente les reclassements effectués.

	PCGR	RECLASSEMENTS		NORMES POUR LE SECTEUR PUBLIC
	31 MARS 2011	CHANGEMENT DE RÉFÉRENTIEL	AUTRES	31 MARS 2011
PRODUITS				
Cotisations des employeurs	29 760	428	-	30 188
Autres	-	147	-	147
CHARGES				
Subventions aux employeurs	14 905	3	(362)	14 546
Subventions au programme SERRÉ	13 941	144	(600)	13 485
Frais d'exploitation et d'administration	-	428	4 880	5 308
Frais de gestion	3 305	-	(3 305)	-
Frais de perception des cotisations	613	-	(613)	-

ANNEXES

DESCRIPTION DES ORGANISATIONS DU RÉSEAU DES PARTENAIRES DE LA COMMISSION

Conseils régionaux des partenaires du marché du travail

Les conseils régionaux des partenaires du marché du travail ont la responsabilité de définir la problématique du marché du travail dans leur région et d'élaborer un plan d'action régional en matière de main-d'œuvre et d'emploi. Par l'élaboration d'une offre de service régionale, les conseils appuient le Plan d'affectation des ressources du Fonds et la mise en œuvre du programme de subvention pour l'intervention régionale.

Comités sectoriels de main-d'œuvre

Les comités sectoriels de main-d'œuvre sont des organismes sans but lucratif reconnus par la Commission des partenaires du marché du travail. Ils sont composés de représentantes et représentants d'employeurs et de travailleuses et travailleurs de leurs secteurs d'activité respectifs. Ces comités comptent aussi des représentants de ministères et d'organismes liés aux secteurs concernés. Ils ont notamment pour mandat de définir les besoins propres à la main-d'œuvre de leur secteur et de soutenir l'amélioration de ses compétences.

Ils peuvent aussi agir à titre de mutuelles de formation et participer à la mise en œuvre du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. De plus, en concertation avec les principaux partenaires de leur secteur, ils peuvent élaborer et mettre en œuvre des stratégies ou des plans d'action visant à répondre aux besoins particuliers des entreprises et de la main-d'œuvre de ce secteur. Le Fonds contribue à soutenir financièrement les comités sectoriels à cet égard.

Les comités sectoriels peuvent compter sur le soutien de la Direction du développement des compétences et de l'intervention sectorielle (DDCIS), qui relève de la Direction générale du développement de la main-d'œuvre. Le mandat de la DDCIS est de mettre en œuvre l'approche sectorielle en matière de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi. À cette fin, la direction favorise la concertation des partenaires privés et publics dans le but de créer les conditions nécessaires et propices au développement de la main-d'œuvre et de l'emploi d'un secteur d'activité économique, d'un sous-secteur ou de secteurs apparentés. Elle vise à concilier les considérations sectorielles, régionales et locales dans l'élaboration et l'application de stratégies de développement de la main-d'œuvre et de l'emploi d'un secteur.

Comités d'intégration et de maintien en emploi

Les comités d'intégration et de maintien en emploi (CIME) ont pour mandat de favoriser l'intégration et le maintien en emploi de clientèles aux prises avec des problèmes d'emploi particuliers. Pour ce faire, ils repèrent les difficultés des personnes qui constituent ces clientèles, et ils conçoivent des stratégies pour améliorer l'accès à l'emploi et à la formation dont ces personnes ont besoin pour s'intégrer au marché du travail.

Deux CIME sont actuellement reconnus par la Commission, l'un pour les personnes handicapées et l'autre pour les personnes immigrantes. Ces comités sont composés de représentantes et représentants du milieu associatif, des syndicats, des entreprises ainsi que des organismes et ministères concernés.

Comités consultatifs

Les comités consultatifs ont pour mandat de promouvoir et d'appuyer l'intégration de clientèles cibles au marché du travail ainsi que leur maintien en emploi. Les travaux de ces comités portent sur l'analyse des problèmes de ces clientèles, en particulier leurs difficultés d'intégration, de réintégration et de maintien en emploi. À cette fin, les comités émettent des avis à l'intention de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Commission des partenaires du marché du travail sur les stratégies d'intervention à privilégier.

Les cinq comités consultatifs actuellement reconnus par la Commission touchent les clientèles suivantes : les jeunes, les femmes, les personnes judiciairisées, les travailleuses et travailleurs ayant 45 ans ou plus et les autochtones. Ils regroupent des représentantes et représentants d'organismes engagés auprès de ces clientèles ainsi que d'autres partenaires, tels les représentantes et représentants patronaux et syndicaux.

Emploi-Québec

Emploi-Québec est une unité ayant conclu avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale une convention de performance et d'imputabilité. Elle soutient la Commission des partenaires du marché du travail et la Direction du soutien au développement de la main-d'œuvre dans la réalisation des activités relatives à l'application de la loi sur les compétences. Le soutien aux entreprises est offert par les conseillères et conseillers de ses directions régionales. Les mandats confiés à Emploi-Québec consistent notamment à informer les employeurs relativement aux modalités d'application de la loi sur les compétences et à mettre en œuvre le programme de subvention Soutien régionalisé aux entreprises pour le développement de la main-d'œuvre.

LOI SUR LES COMPÉTENCES ET RÈGLEMENTS AFFÉRENTS QUI CONCERNENT PLUS DIRECTEMENT LES ENTREPRISES

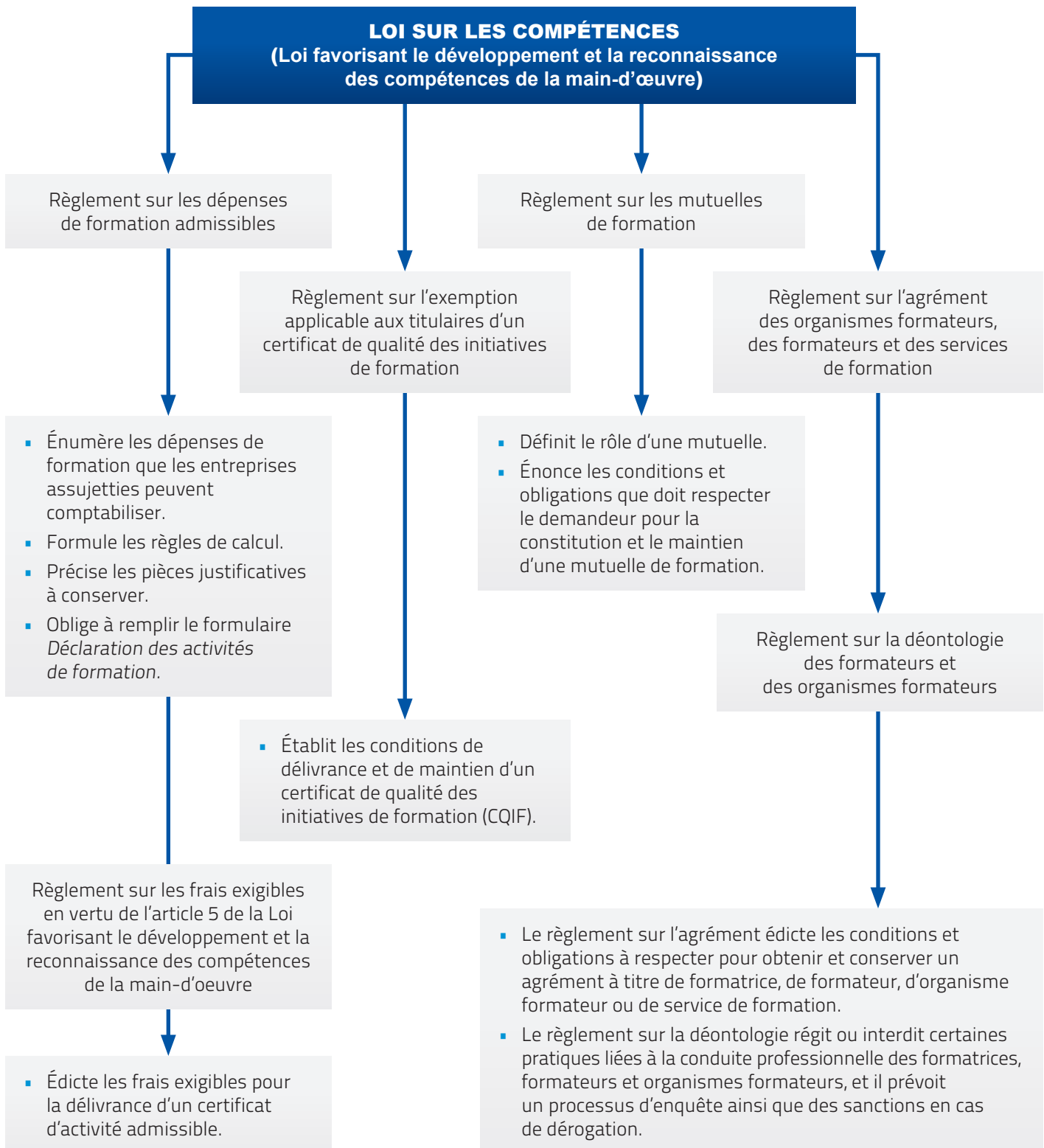


Tableau des services tarifés

BIENS ET SERVICES ACTUELLEMENT TARIFÉS	CERTIFICAT DE QUALITÉ DES INITIATIVES DE FORMATION (CQIF)	MUTUELLE DE FORMATION	AGRÈMENT	CERTIFICAT D'ACTIVITÉ ADMISSIBLE
Revenus perçus	52 000 \$	1 250 \$	853 700 \$	18 864 \$
Coûts des biens et services	5 000 \$	21 602 \$	124 327 \$	7 170 \$
Méthode de fixation des tarifs	Estimation des coûts effectuée en juin 2007. Tarif établi à 1 000 \$ (article 8 du règlement sur l'exemption).	Estimation des coûts des travaux visant à remplacer le Règlement sur les organismes collecteurs par le Règlement sur les mutuelles de formation en 2007. Tarif établi à 250 \$ (Article 17 du Règlement sur les mutuelles de formation).	Tarifs fixés par le Règlement sur l'agrément des organismes formateurs, des formateurs et des services de formation, article 23. Tarifs en vigueur: Organisme formateur: 550 \$ OSBL: 200 \$ Formateur ou formatrice: 300 \$ Service de formation d'un employeur: 250 \$ Service de formation multiemployeur: 500 \$	Tarifs fixés par le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la loi sur les compétences. Tarifs vigoureux: 101 \$ pour un colloque, un congrès ou un séminaire organisé par un établissement d'enseignement reconnu, un organisme formateur, une formatrice ou un formateur agréés ou un ordre professionnel, et 205 \$ dans tous les autres cas.
Niveau de financement atteint (revenus par rapport aux coûts)	100 % des coûts de vérification.	S. O.	100 % des coûts de traitement ou de renouvellement.	100 % des coûts de traitement.
Niveaux de financement visés par la tarification	100 % des coûts de vérification.	100 % des coûts de traitement et de renouvellement.	100 % des coûts de traitement et de renouvellement.	100 % des coûts de traitement.
Justification des niveaux de financement visés par la tarification	Couvrir les coûts de la vérification.	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement.	Couvrir les coûts du traitement du dossier ou du renouvellement.	Couvrir les coûts du traitement du dossier.
Date de la dernière révision tarifaire	Non révisé depuis son entrée en vigueur en 2008	Non révisé depuis son entrée en vigueur en 2008	1 ^{er} janvier 2008	1 ^{er} avril 2011
Mode d'indexation	Aucun article dans le Règlement sur l'exemption ne prévoit l'indexation des droits exigibles.	Aucun article dans le Règlement sur les mutuelles de formation ne prévoit l'indexation des droits exigibles.	En vertu du nouveau règlement entré en vigueur à l'automne 2011, les droits exigibles seront indexés au 1 ^{er} avril de chaque année.	Le Règlement sur les frais exigibles en vertu de l'article 5 de la loi prévoit l'indexation des frais exigibles au 1 ^{er} avril de chaque année.

Autres biens et services pouvant être tarifés

La DSDMO n'offre pas d'autres biens et services qui pourraient être tarifés.

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES DE SUBVENTION ET SOMMES ACCORDÉES PAR LE FONDS EN 2011-2012, PAR PROGRAMME

Soutien aux promoteurs collectifs pour le développement de la main-d'œuvre

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)	BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Académie du CQEA	104 225	Comité sectoriel de main-d'œuvre de la métallurgie du Québec	223 885
AGRlcarrières, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole	67 310	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire du Québec	170 356
Association des producteurs de tourbe horticole du Québec	906 939	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines du Québec	181 012
Camo-route inc.	309 951	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie du caoutchouc du Québec	757 562
CoeffiScience, Comité sectoriel de main-d'œuvre chimie, pétrochimie, raffinage et gaz	402 683	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie maritime	65 000
Comité du secteur aérospatial (Aéro Montréal)	948 200	Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie textile du Québec	1 650 426
Comité paritaire sur l'industrie des services automobiles des Cantons-de-l'Est	102 405	Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec	209 835
Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'industrie électrique et électronique	70 000	Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes	65 033
Comité sectoriel de la main-d'œuvre dans la fabrication métallique industrielle	168 551	Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail	63 700
Comité sectoriel de la main-d'œuvre des services de soins personnels du Québec	212 521	Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de l'alimentation	70 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospatiale au Québec (CAMAQ)	70 000	Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier	465 412
Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement	436 760	Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire	101 278
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries de la transformation du bois	327 406	Conseil québécois des ressources humaines en tourisme	70 000
Comité sectoriel de main-d'œuvre des services automobiles	471 816	Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC)	185 761
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale - commercialisation et services	70 000	FCCQ Formation	107 756
Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications	635 025	Fédération des chambres de commerce de la province de Québec	184 230
Comité sectoriel de main-d'œuvre dans l'industrie ferroviaire au Québec (CSMO-RAIL) inc.	117 810	Fédération du commerce inc.	315 079
Comité sectoriel de main-d'œuvre des industries des portes et fenêtres, du meuble et des armoires de cuisine	523 981	Fédération québécoise des coopératives forestières	225 352
		FormaPlus	669 355
		Forma'PME	506 352
		Grafi'Com Formation	288 049

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec	230 816
Mutuelle de formation du commerce	71 228
Mutuelle de formation intégrée de la Capitale-Nationale Stratform	92 129
Mutuelle de formation pour le secteur du bois	261 301
Mutuelle de formation régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 017 905
Pharmabio Développement	75 830
Plasticompétences inc.	623 330
Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec	815 304
Réseau des services spécialisés de main-d'œuvre	118 400
Union des employés et employées de service, section locale 800 (UES-800)	447 645
Union des producteurs agricoles	233 953
Union des travailleurs et travailleuses industriels et de service (UTIS) – FTQ	368 250
TOTAL	16 877 107

Soutien régionalisé aux entreprises

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
141203 Canada inc. (Jardin de Pékin II)	4 707
146156 Canada inc. (Groupe Berger)	15 813
163453 Canada inc. (Ciné Maison Royale)	26 348
2732-2304 Québec inc. (Location Dion)	3 611
2748-8683 Québec inc. (Distribution florale Sierra)	29 371
2843-5816 Québec inc. (Portes Lambton)	25 600
3101-2883 Québec inc. (Cyzotrim)	25 076
3138411 Canada inc. (Environnement Électronique (1997) enr.)	7 136
3576728 Canada inc. (Inet Vidéo.com)	45 444
3624692 Canada inc. (Icngo inc.)	39 654
4197097 Canada inc. (BAM Strategy)	21 570
4223314 Canada inc. (Patsypie)	6 210
9044-6972 Québec inc. (Brasserie d'Arvida)	5 292
9074-0747 Québec inc. (CNSP Construction inc.)	22 380
9093-3581 Québec inc. (Les experts de l'entretien)	7 980
9169-2152 Québec inc. (Groupe Val)	4 122
9232-3815 Québec inc. (Distribution florale Sierra)	1 120
A. & D. Prévost inc.	55 653
A. Lapointe et fils ltée	27 931
Abressa Canada inc.	8 100
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	12 920
ACN Canada (marque de commerce)	5 523
Ad Hoc Recherche inc.	5 597
Agence Ometz	17 850
Agence pour vivre chez soi	20 378
Alert Services inc.	17 090
Aides familiales de Mékinac inc.	65 393
Aliments Prince, S.E.C.	56 686
Amdocs Canadian Managed Services Inc.	58 840
Andritz Hydro ltée	12 400
Architectes de messagerie inc.	16 318
Armand Couture et fils inc.	11 288
Artmetco inc.	9 450

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Association coopérative étudiante du Collège Ahuntsic	9 000
Atelka Incorporated	23 201
Auberge Château Lamontagne (Destination Chic-Chocs inc.)	9 360
Autodesk Canada Cie	16 560
B. Frégeau et Fils inc.	39 145
Balcorp limitée	7 200
Banctec (Canada) inc.	9 600
Banque HSBC Canada	46 020
Baxters Canada inc.	2 300
Belron Canada Incorporated	20 178
Bento Nouveau	31 193
Bio-K Plus International inc.	7 380
Bombardier inc.	56 700
Boulangerie St-Méthode inc.	7 650
Bouthillette Parizeau & Associés inc.	9 920
Bummis inc.	3 997
C&D Aerospace Canada Co.	32 670
Campus Louis-Reboul (Cégep de l'Outaouais)	7 095
Canards du lac Brome ltée	13 414
Carrefour environnement Saguenay	25 262
Casavant Frères, S.E.C.	1 400
Centrale Coderr	23 363
Centre Booth de Montréal	9 595
Centre communautaire Mountain Sights	12 870
Centre d'action bénévole région Témis inc.	42 081
Centre de bénévolat de la Vallée-de-l'Or	6 113
Centre de la petite enfance Le Jardin des rêves inc.	3 983
Centre de recherche Les Buissons inc.	28 500
Centre d'hébergement Chartwell inc.	49 332
Centre Élisabeth-Bruyère	24 347
Certex - Centre de récupération et de recyclage du textile inc.	30 841
Chambre de commerce et d'industrie de Montréal-Nord	18 446
Chaussures Browns inc.	6 653
Checkwell Décision ltée	99 028

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Citerne Almac International inc.	95 073
Clic International inc.	3 360
Club de golf Royal Ottawa	18 720
Club de golf Stoneham inc.	7 601
Club universitaire de Montréal	8 820
CMC Électronique inc.	55 440
Cogismaq International inc.	4 800
Collectes Coderr	30 428
Commission scolaire de la Jonquière	19 410
Confection Aventure (2008) inc.	14 712
Connaissanceune inc.	22 391
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	61 792
Conseillers en gestion Globale State Street, Itée	8 249
Consultants BioMedCom inc.	9 600
Coop de solidarité en service d'aide à domicile Mobil'Aide	22 272
Coopérative de services à domicile Lac-Saint-Jean Est	29 745
Coopérative de services à domicile de la région de l'Amiante	8 461
Coopérative de services Rive-Sud	7 445
Coopérative de solidarité d'aide à domicile « Aide Atout »	39 138
Coopérative de solidarité en soutien à domicile de Joliette	32 685
Coopérative de solidarité Bon Ménage des Basses-Laurentides	5 577
Coopérative de solidarité d'aide à domicile HCN	1 206
Coopérative de solidarité d'aide domestique de la Vallée-de-la-Gatineau	17 188
Coopérative de solidarité d'aide à domicile de la MRC de Sept-Rivières	10 575
Coopérative de solidarité en aide domestique Marteau et Plumeau	29 357
Coopérative de solidarité en aide domestique, Domaine-du-Roy	35 299
Coopérative de solidarité en soutien à domicile, Aide Rive-Sud Métropolitaine	53 599
Coopérative de solidarité en soutien à domicile de la MRC de L'Assomption	36 880
Coopérative de solidarité en soutien à domicile d'Autray	11 797

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Coopérative de solidarité Novaide	53 646
Coopérative de solidarité de services à domicile de Lotbinière	64 857
Coopérative de solidarité de services à domicile de Québec	54 000
Coopérative de solidarité en entretien ménager du Bas-Richelieu	37 402
Coopérative de soutien à domicile du Pays des Vergers	3 440
Corem	23 800
Corporation Compuware du Canada	15 720
Corporation de services d'aide à domicile L'Essentiel	6 045
Corporation de services Morgan Stanley Canada	44 472
Corporation Interactive Eidos	67 191
Corporation Presse Commerce	9 965
Corporation Worldpay Canada	11 520
Coty Canada inc.	23 952
Coup de Balai inc.	6 811
Coup de main à domicile de Rimouski	12 521
CPCL	21 256
Cuirs Bentley inc.	25 247
Cushman & Wakefield Lepage inc.	26 987
Dale Parizeau Morris Mackenzie inc.	17 686
Dassault Systèmes Canada	7 600
Défi-Autonomie de la MRC d'Abitibi	2 880
Dégrémont Limitée	5 440
Dessau inc.	1 600
Dessau-Soprin inc. (Dessau inc.)	12 480
DMR, une division de Futjisu Conseil (Canada) inc.	7 831
Dynapompe inc.	7 739
EA Mobile (Canada) ULC	35 318
Éclairage Dimension Plus inc.	10 079
École entreprise Formétal inc.	7 020
Electronic Arts (Canada) inc.	50 955
Électronique Directed Canada inc.	14 702
Elimétal inc.	88 882
Englobe	16 500
Englobe Corp.	2 880

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Entrepreneur minier Promec inc.	33 600
ERA Environmental Consulting Inc.	7 355
Ermitage Saint-Antoine	7 200
Fabrication Powercast inc.	145 435
Fabspec inc.	2 800
Fédération du commerce inc.	12 000
Fedex Trade Networks Transport et Courtage (Canada) inc.	26 014
Fednav Limitée	34 994
Fibre de verre Sherbrooke inc.	21 895
Fidélise inc.	1 308
Fiducie State Street	7 728
Fondation Centaur pour les arts d'interprétation	4 649
Fondation Partageons l'espoir	5 726
Fonderie Poitras ltée	23 699
Frima Studio inc.	31 730
G.C.M. Consultants inc.	14 098
Géliko inc.	4 855
Gemma Communications LP	24 345
Gemme Canadienne P.A. inc.	5 542
Genfoot inc.	39 693
Gestion Sinomonde inc.	58 214
Gestion Vision Globale inc.	13 878
Gillespie-Munro inc.	25 982
GlobVision inc.	4 320
Grossiste Mont-Royal inc.	5 925
Groupe Aldo inc.	30 699
Groupe de courtage Omni ltée	2 544
Groupe de la Côte inc.	77 403
Groupe Dynaco, coopérative agroalimentaire	90 532
Groupe Emballage Spécialisé S.E.C.	18 790
Groupe Graham International inc.	7 669
Groupe International Travelway inc.	22 294
Groupe Lebel (2004) inc.	44 910
Groupe Lincora inc.	64 017
Groupe Orbi Construction inc.	1 200
Héritage Ébénisterie architecturale inc.	25 475
Image Twist Multimédia inc.	25 200
Imprimerie Sainte-Julie	1 800
Industries de câbles d'acier ltée	2 288

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Industries Hydraumarc inc.	23 776
Industries Rehau inc.	57 600
Innobec Technologies inc.	35 100
Instrumentation GDD inc.	7 238
Intrado Canada inc.	16 380
Jeld-Wen	75 200
Jeux Funcom Canada inc.	54 025
JPMA Global inc.	51 033
Kaba Ilco inc.	19 797
La compagnie Softitler du Canada inc.	8 160
La Couvée inc.	5 186
La Maisonnette Sud-Ouest	6 917
Le Balmoral	18 000
Les aciers J.P. inc.	41 874
Les Associés de l'entretien ménager	10 065
Les Bourgeons de la Mitis	12 960
Les cuisines Nutri-Déli inc.	16 816
Les fenêtres AGM inc.	25 043
Les industries et équipements Laliberté ltée	71 379
Les industries J. Suss inc.	13 943
Les installations Newtech inc.	2 360
Les pêcheries Marinard ltée	65 372
Les planchers Mercier (Drummondville) inc.	900
Les services d'aide Remue-Ménage	59 797
Les systèmes médicaux Intelrad inc.	45 000
Location Blais inc.	100 000
Logis-Aide des Basques	25 729
Logistique Trans-Pro inc.	8 171
LVM inc.	6 400
MacDougall, MacDougall & MacTier inc.	26 047
Maison de vie Sunrise de Dollard-des-Ormeaux	23 461
Maxxam Analytique	39 040
Mechtronix Systems inc.	23 992
Medicana inc.	12 225
MEGA Brands inc.	66 008
Métal Bernard inc.	7 598
Métallurgie Castech inc.	100 000
Meubles Canadel inc.	25 251
Meubles Concordia ltée	44 102

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Momentum Technologies inc.	13 600
Montréal Pita inc.	15 688
Moulage Howmet Laval, une division d'Alcoa ltée	71 500
Multi-Services Albanel	36 219
Multi-services corporation d'aide à domicile	18 720
Nakisa inc.	32 407
Nitrex Metal Inc.	26 320
Norcan Aluminium inc.	3 120
Nordic Structures Bois inc.	63 730
Norduyn inc.	12 480
Nufoilprint inc.	9 124
Octasic inc.	4 600
Omnitrans inc.	13 652
Opal-RT Technologies inc.	23 600
Opérations Ipsos Canada S.E.C.	31 494
Orbe Canada inc.	2 211
Ove Decors ULC	683
Paber aluminium inc.	100 000
Pharmaceutiques Jubilant HollisterStier	43 120
Pharmascience inc.	18 795
Plank Multimédia inc.	10 571
PLB International inc.	29 858
Plumeau, chiffon et compagnie	3 905
Pouvoir de changer	13 002
Présentation Ultima inc.	15 826
Produits Adonis inc.	8 829
Produits alimentaires Viau inc.	53 951
Produits chimiques Seigneurie	52 022
Profid'Or, coopérative agricole	61 680
Progesys inc	1 188
Protection incendie Orion inc.	8 092
Provigo Québec inc.	8 769
Puma Canada inc.	31 663
Rapide Snack inc.	32 970
RBC Services Internationaux	30 379
Recherche Intégré inc.	12 000
Remue-Ménage de l'Outaouais	10 799
Répit-Ressource de l'Est de Montréal	56 490
Restaurant Sahib inc.	9 068
Resto Robin-des-Bois	8 250

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Roi Recherches sur les occasions d'investissements inc.	10 172
Saladexpress inc.	49 041
Savoir-faire Linux	8 400
Scierie Carrière ltée	10 801
SDP Telecom inc.	10 440
Service Travail-Maison	13 716
Services Comerco inc.	4 938
Services d'aide domestique de Saint-Hubert	26 347
Services de jeux Babel inc.	51 062
Services de techniciens conseils Aubin et associés inc. (Aubin Solutions)	12 945
Services d'hôtellerie Prestige inc.	31 547
Services Kam-Aide inc.	28 021
Simulations CMLABS inc.	8 978
Skylink Voyages inc.	11 448
Sobeys Québec inc.	17 619
Société d'habitation populaire de l'Est de Montréal	4 109
Société Électrolux Canada	225 594
Sœurs de la Présentation de Marie de Sherbrooke	61 640
Société St-Vincent de Paul de Québec	1 258
Solutions Abilis inc.	53 940
Sonioplastics inc.	23 291
Soucy Baron inc.	46 754
Soucy Plastiques inc.	1 728
Soucy Rivalair inc.	71 386
Soutien à domicile des Chenaux	22 381
Souvenirs Avanti inc.	19 321
SPA Orazio inc.	1 120
Sport Maska inc.	60 010
Supratek Pharma inc.	11 856
Synagri S.E.C.	600
Système électronique Rayco ltée	998
Systèmes médicaux Elynx inc.	18 271
Techéol inc.	36 695
Techfab inc.	33 159
Techni-Data Performance inc.	62 535
Technologie Renaps Canada inc.	1 250
Technologies Delson inc.	9 036

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Technologies Environnemental Terragon inc.	26 896
Technologies IWeb inc.	10 669
Tecnickrome Aéronautique inc.	100 000
Tenrox inc.	18 946
Thermetco inc.	97 166
Thermotech Combustion F.D.C. inc.	49 590
Thyssenkrupp Matériaux CA Itée	16 368
Transtex Composite inc.	3 120
Union des employés et employées de service Section locale 800 (UES-800)	53 183
Union des travailleurs et travailleuses industriels et de service (UTIS) - FTQ	23 100
Vachon & Associés, notaires, conseillers juridiques inc.	6 907
Velan inc.	42 602
Vestshell inc.	8 837
Contrats de services réalisés sur une base régionale* (64 projets)	4 652 085
Total partiel (participantes et participants)	7 677 209
TOTAL	12 329 294

*Pour ces ententes de services, le fournisseur est un organisme reconnu par le MELS

Soutien au démarrage et à la structuration des mutuelles

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Académie du CQEA	100 000
Camo-route inc.	150 000
FCCQ Formation	150 000
FormaPlus	50 000
Forma'PME	50 000
Grafi'Com Formation	100 000
Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec	100 000
Mutuelle de formation des résidences pour aîné-e-s « Formarez »	150 000
Mutuelle de formation du commerce	100 000
Mutuelle de formation intégrée de la Capitale-Nationale Stratform	150 000
Mutuelle de formation régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean	100 000
Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec	100 000
TOTAL	1 300 000

Soutien à la recherche appliquée

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Université de Montréal	199 500
TÉLUQ (UQAM)	218 100
TOTAL	417 600

Initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Association Midi-Quarante inc.	146 470
Cégep de Rimouski	20 000
Centrale des syndicats démocratiques	17 000
Centrale des syndicats du Québec (CSQ)	17 000
Centre Alpha Lira inc.	20 000
Centre de formation générale des adultes de la Baie-James	20 000
Centre de services partagés du Québec	281 250
Centre Saint-Michel	20 000
Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre	230 452
Collège d'Alma	20 000
Commission scolaire de la Riveraine	20 000
Commission scolaire des Affluents	20 000
Commission scolaire des Appalaches	20 000
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais (Centre de formation professionnelle Vision-Avenir F.P.)	20 000
Commission scolaire des Premières-Seigneuries (CEA du Nouvel-Horizon)	20 000
Commission scolaire René-Lévesque	20 000
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	17 000
Conférence régionale des élus de la Mauricie	20 000
Conseil du patronat du Québec inc.	17 000
Conseil régional FTQ Montréal Métropolitain	20 000
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe	20 000
Fédération des cégeps	10 000
Fédération des chambres de commerce du Québec	185 002
Fédération des commissions scolaires du Québec	17 000
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	17 000
Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA)	20 000
Manufacturiers et exportateurs du Québec	400 000
Option intégration inc.	52 017
Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec	15 000
Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (P.R.E.L.)	20 000

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Regroupement québécois des organismes pour le développement de l'employabilité	17 000
Université du Québec à Montréal	190 000
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	20 000
Union des producteurs agricoles	17 000
TOTAL	1 986 191

Soutien aux entreprises de la Métropole pour l'emploi et la relance - SEMER

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
9037-7797 Québec inc. (Novatek/Parsapharma chimique)	91 840
9153-4271 Québec inc. (Le département caméra)	64 400
Atelier Kollontai inc.	90 316
Axon Intégration & Développement inc.	23 498
Communications Dialexia inc.	68 409
Conceptum inc.	64 334
Fleuriste Le Chrysanthème inc.	3 640
Fondation québécoise pour l'alphabétisation	42 425
Groupe GFI Solutions inc.	47 855
Groupe Graham International inc.	48 805
Groupe voyages Vision 2000 inc.	99 791
J. Robert Thibodeau Architecture + Design inc.	31 501
Les industries Flexipak inc.	31 397
Les systèmes électroniques Atlas inc.	72 130
Les systèmes Weighpack inc.	89 573
Pinnacle Ingredients and Flavors inc.	88 220
Technologie Purelink inc.	97 836
Transat Tours Canada inc.	99 860
Tricots Lela inc.	45 208
TOTAL	1 201 038

Accompagnement des entreprises pour la relance de l'emploi -AERE

BÉNÉFICIAIRES	SUBVENTIONS ACCORDÉES (\$)
Compagnie USNR/Kockums Cancar	27 608
Systèmes électriques Nordique Itée	83 963
TOTAL	111 571

LISTE DES MUTUELLES DE FORMATION (AU 31 MARS 2012)

Mutuelles de formation sectorielles

- Camo-Route
- Comité sectoriel de main-d'œuvre du commerce de détail
- Comité sectoriel de main-d'œuvre des communications graphiques du Québec
- Comité paritaire d'installation d'équipement pétrolier du Québec
- Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT)
- Fédération des chambres de commerce du Québec
- Formation RPM
- Mutuelle de formation des entreprises adaptées
- Mutuelle de formation des entreprises d'insertion du Québec
- Mutuelle de formation des résidences pour aîné-e-s «Formarez»
- Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec (RFAVQ)

Mutuelles de formation régionales

- FormaPlus
- Forma'PME
- Mutuelle de formation intégrée de la Capitale-Nationale (Stratform)
- Mutuelle de formation pour le secteur du bois
- Mutuelle de formation régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

LISTE DES TITULAIRES D'UN CERTIFICAT DE QUALITÉ DES INITIATIVES DE FORMATION (AU 31 MARS 2012)

- 3877337 Canada inc. (HLC Hypothèques Logis Concept)
- 6926614 Canada inc. (Les entreprises TAG)
- Abipa Canada inc.
- Addenda Capital inc.
- Agence de personnel L. Paquin inc.
- Alcoa-Aluminerie de Deschambault S.E.C.
- Aluminerie de Bécancour inc.
- Aon Consulting inc./Aon Conseil inc.
- Aon Parizeau inc.
- Aon Reed Stenhouse inc.
- Aptalis Pharma Canada inc.
- Aramark Québec inc.
- ART Recherches et Technologies avancées inc.
- Assurances générales Banque Nationale inc.
- Banque canadienne impériale de commerce
- Banque Nationale du Canada
- BBA inc.
- Belden CDT (Canada) inc.
- Biron Groupe Santé inc.
- Biron Laboratoire médical inc.
- Biron Laboratoire médical S.E.C.
- Biron Soins du sommeil inc.
- Bombardier inc.
- Cabinet d'assurance Banque Nationale inc.
- Centre de la petite enfance Les Joyeux Calinours
- Centre de santé et de services sociaux de la Montagne
- Centres dentaires Lapointe inc.
- Centura Québec Itée
- C-MAC Microcircuits ULC
- Commission scolaire Pierre-Neveu
- Construction Kiewit cie
- Couvoir Boire & Frères inc.
- Deloitte inc.
- Deloitte It inc.
- Delta Hotels No. 22 Limited Partnership
- Delta Hotels No. 37 Limited Partnership
- Dessau inc.
- Drakkar & Associés inc.
- Énergie Cardio
- Fednav international Itée
- Fednav Limitée
- Filspec inc.
- Financière Banque Nationale inc.
- Fraser Milner Casgrain s.e.n.c.r.l.
- Gestion d'actifs CIBC inc.
- Gestion Deloitte S.E.C.
- Gestion globale d'actifs CIBC inc.
- Gestion Orion Itée
- Gestion privée de portefeuille CIBC inc.
- Gestrans inc.
- Goodfellow inc.
- Groupe AST (1993) inc.
- Groupe C.N.P. inc.
- Groupe TVA inc.
- Hatch® Itée
- Hypothèques CIBC inc.
- IBM Canada limitée
- Imagix Imagerie médicale inc.
- Imperial Tobacco Canada limitée
- Imperial Tobacco Compagnie limitée
- Invest Hotels GP XV LTD.
- Intria Items inc.
- Kuehne + Nagel Itée
- La Banque de Nouvelle-Écosse
- La Brasserie Labatt du Canada S.C.S.
- La Société Thales Canada inc.
- Laboratoire dentaire Summum inc.
- Le Cabinet de relations publiques National inc.
- Le Centre jeunesse de Montréal
- Le Groupe Aldo inc.
- Les Luminaires Eureka inc.
- Les Produits Imperial Tobacco limitée
- Les Services exp inc.
- Les solutions Victrix inc.
- LVM inc.
- Maax Bath inc.
- Management SIMO inc.
- Marchés mondiaux CIBC inc.
- Mediterranean Shipping Company (Canada) inc.
- Mercer (Canada) limitée
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Omer DeSerres inc.
- Peter Kiewit Infrastructure Co.

- Pfizer Canada inc.
- Pharmaceutiques Jubilant HollisterStier
- Plania inc.
- Quebecor Média inc.
- Raffineries de Napierville inc.
- Randstad intérim inc.
- Recherche Clinique Icon (Canada) inc.
- Recochem inc.
- Reitmans (Canada) limitée
- Robinson Sheppard Shapiro, S.E.N.C.R.L.
- Samson Bélair/Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L.
- Sandoz Canada inc.
- Schering-Plough Canada inc.
- Services FMC, Société en commandite
- Services investisseurs CIBC inc.
- Société de transport de Laval
- Société en commandite Gaz Métro
- Sodexo Québec Itée
- SOGEP INC.
- Solutions TI Imperial Tobacco inc.
- Sûreté du Québec
- Synagri S.E.C.
- Traductions Serge Bélair inc.
- TVA Boutiques inc.
- TVA Productions inc.
- TVA Ventes et marketing inc.
- UAP inc.
- Uman Pharma inc.
- Unilever Canada inc.
- Verreault inc.

LISTE DES 30 SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE REPRÉSENTÉS PAR UN COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE RECONNU PAR LA COMMISSION DES PARTENAIRES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

- Aérospatiale
- Aménagement forestier
- Caoutchouc
- Chimie, pétrochimie, raffinage et gaz
- Commerce de détail
- Commerce de l'alimentation
- Communications graphiques
- Culture
- Économie sociale et action communautaire
- Environnement
- Fabrication métallique industrielle
- Horticulture ornementale - commercialisation et service
- Industrie électrique et électronique
- Industrie maritime
- Industrie minière
- Industrie textile
- Métallurgie
- Pêches maritimes
- Plasturgie
- Portes et fenêtres, meubles et armoires de cuisine
- Production agricole
- Produits pharmaceutiques et biotechnologiques
- Services automobiles
- Soins personnels
- Technologies de l'information et des communications
- Tourisme
- Transformation alimentaire
- Transformation du bois
- Transport ferroviaire
- Transport routier



Investissement **COMPÉTENCES**

Investissement-compétences est l'aboutissement d'une réflexion des membres de la Commission des partenaires du marché du travail en collaboration avec Emploi-Québec et vise à apporter une solution concrète aux enjeux de la formation continue en milieu de travail au Québec.

LE LOGO INVESTISSEMENT-COMPÉTENCES, UN SYMBOLE RICHE DE SENS

- La lettre « i » pliée prend la forme d'un « c » et symbolise la transformation d'un investissement en compétences. Ces deux composantes forment un carré et suggèrent un esprit d'entreprise fort et dynamique.
- Le mouvement du ruban qui se déroule rappelle un processus de formation continue.
- Le personnage évoqué par le cercle symbolise le capital humain de l'entreprise.

**Commission
des partenaires
du marché du travail**

Québec 